

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée dans le présent rapport annuel. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2009. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace au 31 octobre 2009.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité de vérification incluent la surveillance des contrôles

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES
Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie (collectivement, les «états financiers consolidés») pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis («PCAOB»). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination du vérificateur externe.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification, procède à un vaste programme de vérifications. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, en plus de vérifier les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages 87 et 88 des états financiers consolidés. Les vérificateurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2009



Colleen M. Johnston
Chef de groupe, Finances et
chef des finances

Comme expliqué à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, la Banque a adopté, en date du 1^{er} novembre 2008, les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* («ICCA») concernant la dépréciation des actifs financiers. En outre, en date du 1^{er} août 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA* qui permet le reclassement de certaines valeurs mobilières hors des catégories détenues à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du PCAOB, l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 2 décembre 2009.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2009

RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES
Rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis «PCAOB». Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit

pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2009, selon les critères du COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 2 décembre 2009 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2009

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 517 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	15 429
	21 517	17 946
Valeurs mobilières (Note 2)		
Détenues à des fins de transaction (Note 4)	54 320	59 497
Disponibles à la vente (Note 1a)	84 841	75 121
Détenues jusqu'à leur échéance (Note 1a)	9 662	9 507
	148 823	144 125
Valeurs mobilières prises en pension (Note 2)	32 948	42 425
Prêts (Note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	65 665	57 596
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 357	79 610
Cartes de crédit	8 152	7 387
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 4)	76 176	76 567
Titres de créance classés comme prêts (Note 1a)	11 146	-
	255 496	221 160
Provision pour pertes sur prêts (Note 3)	(2 368)	(1 536)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	253 128	219 624
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 3)	9 946	11 040
Placement dans TD Ameritrade (Note 7)	5 465	5 159
Instruments financiers dérivés (Note 8)	49 445	83 548
Écarts d'acquisition (Note 9)	15 015	14 842
Autres actifs incorporels (Note 9)	2 546	3 141
Terrains, constructions, matériel et mobilier (Note 10)	4 078	3 833
Autres actifs (Note 11)	14 308	17 531
	100 803	139 094
Total de l'actif	557 219 \$	563 214 \$
PASSIF		
Dépôts (Note 12)		
Particuliers	223 228 \$	192 234 \$
Banques	5 480	9 680
Entreprises et gouvernements	126 907	129 086
Détenus à des fins de transaction	35 419	44 694
	391 034	375 694
Divers		
Acceptations (Note 3)	9 946	11 040
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 641	18 518
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 2)	16 472	18 654
Instruments financiers dérivés (Note 8)	48 152	74 473
Autres passifs (Note 13)	19 867	17 721
	112 078	140 406
Billets et débiteures subordonnés (Note 14)	12 383	12 436
Passif au titre des actions privilégiées (Note 15)	550	550
Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 16)	895	894
Participations sans contrôle dans les filiales (Note 17)	1 559	1 560
Passif éventuel, engagements et garanties (Note 32)		
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 858,8 en 2009 et 810,1 en 2008) (Note 18)	15 357	13 241
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2009 et 75,0 en 2008) (Note 18)	3 395	1 875
Surplus d'apport	321	350
Bénéfices non répartis	18 632	17 857
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)	1 015	(1 649)
	38 720	31 674
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	557 219 \$	563 214 \$

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président et
chef de la direction



William E. Bennett
Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts			
Prêts	13 691 \$	13 501 \$	12 729 \$
Valeurs mobilières			
Dividendes	868	987	928
Intérêts	3 886	4 467	3 838
Dépôts auprès de banques	442	629	357
	18 887	19 584	17 852
Frais d'intérêts			
Dépôts	5 818	8 481	8 247
Billets et débiteurs subordonnés	671	654	484
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16)	94	94	109
Divers	978	1 823	2 088
	7 561	11 052	10 928
Revenu d'intérêts net	11 326	8 532	6 924
Revenus autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	2 212	2 245	2 400
Commissions sur crédit	622	459	420
Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 2)	(437)	331	326
Revenu (perte) de négociation (Note 21)	685	(794)	591
Frais de service	1 507	1 237	1 019
Titrisations de prêts (Note 5)	468	231	397
Services de cartes	733	589	451
Assurances, déduction faite des règlements (Note 22)	913	927	1 005
Honoraires de fiducie	141	140	133
Autres revenus (pertes) (Note 23)	(310)	772	615
	6 534	6 137	7 357
Total des revenus	17 860	14 669	14 281
Provision pour pertes sur créances (Note 3)	2 480	1 063	645
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (Note 25)	5 839	4 984	4 606
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	1 213	935	736
Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris	897	683	614
Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9)	653	577	499
Frais de restructuration (Note 26)	36	48	67
Marketing et développement des affaires	566	491	445
Frais liés aux activités de courtage	274	252	233
Services professionnels et de conseil	740	569	488
Communications	239	210	193
Divers (Note 27)	1 754	753	1 094
	12 211	9 502	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations sans contrôle dans les filiales et quote part du bénéfice net d'une société liée	3 169	4 104	4 661
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 28)	241	537	853
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	111	43	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 7)	303	309	284
Bénéfice net	3 120	3 833	3 997
Dividendes sur actions privilégiées	167	59	20
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 29)			
De base	847,1	769,6	718,6
Dilué	850,1	775,7	725,5
Bénéfice par action (en dollars canadiens) (Note 29)			
De base	3,49 \$	4,90 \$	5,53 \$
Dilué	3,47	4,87	5,48
Dividendes par action (en dollars canadiens)	2,44	2,36	2,11

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Actions ordinaires (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	13 241 \$	6 577 \$	6 334 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	247	255	173
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	451	274	85
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	1 381	–	–
Rachats d'actions ordinaires	–	–	(45)
Actions émises à l'acquisition de Commerce (Note 7)	–	6 147	–
Incidence des actions vendues (acquises) à des fins de transaction ¹	37	(12)	30
Solde à la fin de l'exercice	15 357	13 241	6 577
Actions privilégiées (Note 18)			
Solde au début de l'exercice	1 875	425	425
Actions émises	1 520	1 450	–
Solde à la fin de l'exercice	3 395	1 875	425
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	350	119	66
Options sur actions (Note 24)	(29)	(32)	1
Conversion d'options sur actions de TD Banknorth à la privatisation (Note 24)	–	–	52
Conversion d'options sur actions de Commerce à l'acquisition (Note 24)	–	263	–
Solde à la fin de l'exercice	321	350	119
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	17 857	15 954	13 805
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1a)	(59)	–	–
Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	4	–	–
Bénéfice net	3 120	3 833	3 997
Dividendes sur actions ordinaires	(2 075)	(1 851)	(1 517)
Dividendes sur actions privilégiées	(167)	(59)	(20)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	–	(311)
Frais d'émission d'actions	(48)	(20)	–
Solde à la fin de l'exercice	18 632	17 857	15 954
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 20)			
Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté	(1 649)	(1 671)	(492)
Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1a)	563	–	–
Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	329	–	–
Autres éléments du résultat étendu pour la période	1 772	22	(1 179)
Solde à la fin de l'exercice	1 015	(1 649)	(1 671)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	19 647	16 208	14 283
Total de l'avoir des actionnaires	38 720 \$	31 674 \$	21 404 \$

¹ Vendues ou achetées par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Bénéfice net	3 120 \$	3 833 \$	3 997 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹	1 129	(1 725)	135
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	257	(53)	(53)
Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant des investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3,4}	(72)	440	(1 155)
Variation des gains nets (perte nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵	1 702	1 522	(146)
Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶	(1 244)	(162)	40
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	1 772	22	(1 179)
Résultat étendu pour l'exercice	4 892 \$	3 855 \$	2 818 \$

¹ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 456 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 904 millions de dollars en 2008).

² Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 148 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars en 2008).

³ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 604 millions de dollars (économie d'impôts sur les bénéfices de 1 363 millions de dollars en 2008).

⁴ Comprend un montant de 1 380 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (pertes après impôts de 2 881 millions de dollars en 2008).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 828 millions de dollars (669 millions de dollars en 2008).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 552 millions de dollars (70 millions de dollars en 2008).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	3 120 \$	3 833 \$	3 997 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances	2 480	1 063	645
Frais de restructuration (Note 26)	36	48	67
Amortissement (Note 10)	600	438	362
Amortissement des autres actifs incorporels	653	577	499
Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières	437	(331)	(326)
Gain net sur titrisations (Note 5)	(321)	(41)	(141)
Quote-part du bénéfice net d'une société liée	(303)	(309)	(284)
Participations sans contrôle	111	43	95
Impôts sur les bénéfices futurs (Note 28)	336	108	(121)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices exigibles	1 703	(2 857)	558
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13)	224	27	(296)
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	5 043	26 302	(2 167)
Actifs dérivés	33 880	(44 630)	(10 228)
Passifs dérivés	(26 137)	32 852	12 284
Divers	2 781	2 859	(871)
Flux de trésorerie nets d'exploitation	24 643	19 982	4 073
Flux de trésorerie de financement			
Variation des dépôts	14 319	52 030	14 154
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(2 460)	2 080	(2 081)
Variation des valeurs mobilières vendues à découvert	(877)	(5 677)	(2 918)
Émission de billets et de débentures subordonnés	–	4 025	4 072
Remboursement de billets et de débentures subordonnés	(20)	(1 079)	(1 399)
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1	(5)	(345)
Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(37)	41	(124)
Actions ordinaires émises	1 544	201	154
Actions ordinaires vendues (acquises) à des fins de transaction	37	(12)	30
Rachats d'actions ordinaires	–	–	(45)
Dividendes versés	(1 791)	(1 636)	(1 452)
Prime versée au rachat d'actions ordinaires	–	–	(311)
Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées	1 497	1 430	–
Flux de trésorerie nets de financement	12 213	51 398	9 735
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(6 313)	(683)	(5 983)
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance			
Achats	(92 331)	(120 077)	(96 846)
Produit tiré des échéances	43 101	29 209	92 880
Produit tiré des ventes	33 022	63 995	10 372
Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations	(51 036)	(36 659)	(23 078)
Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5)	27 491	10 370	9 937
Achats nets de locaux et de matériel	(820)	(532)	(322)
Valeurs mobilières prises en pension	10 275	(14 777)	3 313
Acquisitions et cessions, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis (Note 7)	–	(1 759)	(4 139)
Flux de trésorerie nets d'investissement	(36 611)	(70 913)	(13 866)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(159)	260	(171)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	86	727	(229)
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1)	(189)	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 517	1 790	2 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 517 \$	1 790 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	8 337 \$	10 678 \$	10 947 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	(1 198)	1 905	1 099

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites dans la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2009. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2009 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2009. Les états financiers consolidés de 2009 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation sans contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations sans contrôle dans les filiales, et le bénéfice tiré des participations sans contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations et hypothèses de la part de la direction pour calculer les montants qui doivent être comptabilisés dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu de l'avoir des actionnaires. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les autres revenus au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des capitaux propres des établissements par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les distributions de dividendes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, qui sont émis par des institutions financières de première qualité.

CONSTATATION DES REVENUS

Les services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions tirés des services de gestion de placements et services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage sont tous constatés au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement comprennent les honoraires de services conseils, qui sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndicat de placement, qui sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et a le droit de recouvrer les honoraires.

Les services de cartes comprennent les commissions sur paiement tirées des cartes de crédit et de débit et les frais annuels. Les revenus, incluant les frais de service, sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, sauf les frais annuels, qui sont constatés sur une période de douze mois.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales conventions comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à même les notes présentant les informations financières s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

Note	Sujet	Page
2	Valeurs mobilières	96
3	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts	99
4	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	101
5	Titrisations de prêts	102
6	Entités à débiteurs de droits variables	104
7	Acquisitions, cessions et autres	105
8	Instruments financiers dérivés	106
9	Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	113
10	Terrains, constructions, matériel et mobilier	114
11	Autres actifs	114
12	Dépôts	114
13	Autres passifs	115
14	Billets et débiteurs subordonnés	116
15	Passif au titre des actions privilégiées	117
16	Titres de fiducie de capital	117
17	Participations sans contrôle dans les filiales	118
18	Capital social	118
19	Fonds propres réglementaires	121
20	Cumul des autres éléments du résultat étendu	121
21	Revenu lié aux activités de négociation	122
22	Assurances	122
23	Autres revenus autres que d'intérêts	122
24	Rémunération à base d'actions	123
25	Avantages sociaux futurs	125
26	Frais de restructuration	128
27	Frais autres que d'intérêts	129
28	Impôts sur les bénéfices	129
29	Bénéfice par action	130
30	Juste valeur des instruments financiers	131
31	Risque de taux d'intérêt	135
32	Passif éventuel, engagements, actifs donnés en garantie, sûretés et garanties	136
33	Risque de crédit	137
34	Informations sectorielles	141
35	Opérations entre apparentés	143
36	Gestion des risques	143

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers – modifications

a) Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et le chapitre 3025, « Prêts douteux », du *Manuel de l'ICCA* (les « modifications de 2009 »). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, et font en sorte que certains titres de créance peuvent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif ou si la Banque n'a pas l'intention de les vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le « modèle de la perte sur prêt subie » du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et que l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1^{er} novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a également reclassé comme prêts les titres détenus jusqu'à leur échéance qui n'étaient pas cotés sur un marché actif, conformément aux modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après leur reclassement.

Le tableau suivant indique les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2008.

Titres de créance reclassés dans les prêts

(en millions de dollars canadiens)	Montant
Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts¹	
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	8 435 \$
Obligations de sociétés et autres	277
	8 712

Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts

Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	69
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	459
Autres titres de créance	1 424
	1 952

Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008

	10 664
Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts ²	895
Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 ^{er} novembre 2008	11 559
Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts ³	(95)

Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1^{er} novembre 2008

11 464 \$

¹ Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

² Comprend 563 millions de dollars après impôts.

³ Comprend 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces

prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Le tableau ci-dessous décrit sommairement les rajustements qui ont été nécessaires pour l'adoption des modifications de 2009.

Incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers sur les soldes des trimestres précédents (non vérifié)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 juillet 2009			30 avril 2009			31 janvier 2009		
	Montant après rajustement transitoire			Montant après rajustement transitoire			Montant après rajustement transitoire		
	Déjà présenté	Rajustement transitoire	rajustement transitoire	Déjà présenté	Rajustement transitoire	rajustement transitoire	Déjà présenté	Rajustement transitoire	rajustement transitoire
BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
Actif									
Valeurs mobilières									
Disponibles à la vente	88 914 \$	(7 599) \$	81 315 \$	96 481 \$	(8 516) \$	87 965 \$	83 978 \$	(9 033) \$	74 945 \$
Détenues jusqu'à leur échéance	12 223	(3 228)	8 995	12 480	(3 268)	9 212	9 529	(2 006)	7 523
	101 137 \$	(10 827) \$	90 310 \$	108 961 \$	(11 784) \$	97 177 \$	93 507 \$	(11 039) \$	82 468 \$
Prêts									
Titres de créance classés comme prêts	– \$	11 474 \$	11 474 \$	– \$	13 277 \$	13 277 \$	– \$	12 885 \$	12 885 \$
Provision pour pertes sur prêts	(1 979)	(279)	(2 258)	(1 916)	(309)	(2 225)	(1 783)	(199)	(1 982)
	(1 979) \$	11 195 \$	9 216 \$	(1 916) \$	12 968 \$	11 052 \$	(1 783) \$	12 686 \$	10 903 \$
Divers									
Autres actifs	14 476 \$	(137) \$	14 339 \$	16 048 \$	(438) \$	15 610 \$	17 911 \$	(610) \$	17 301 \$
AVOIR DES ACTIONNAIRES									
Bénéfices non répartis	18 383 \$	(191) \$	18 192 \$	18 039 \$	(191) \$	17 848 \$	17 986 \$	(118) \$	17 868 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	598	423	1 021	2 968	936	3 904	2 173	1 155	3 328
ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ CONDENSÉ									
	Pour les trois mois terminés								
Revenu d'intérêts									
Prêts	2 694 \$	191 \$	2 885 \$	2 749 \$	299 \$	3 048 \$	3 241 \$	217 \$	3 458 \$
Valeurs mobilières – intérêts	1 096	(191)	905	1 339	(299)	1 040	1 414	(217)	1 197
	3 790 \$	– \$	3 790 \$	4 088 \$	– \$	4 088 \$	4 655 \$	– \$	4 655 \$
Provision pour pertes sur créances	557 \$	– \$	557 \$	656 \$	116 \$	772 \$	537 \$	93 \$	630 \$
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	209	–	209	35	(43)	(8)	(58)	(34)	(92)
Bénéfice net (perte nette)	912	–	912	618	(73)	545	712	(59)	653
(en dollars canadiens)									
Bénéfice par action									
De base	1,01 \$	– \$	1,01 \$	0,68 \$	(0,09) \$	0,59 \$	0,82 \$	(0,07) \$	0,75 \$
Dilué	1,01	–	1,01	0,68	(0,09)	0,59	0,82	(0,07)	0,75

b) Examen des dérivés incorporés lors d'un reclassement

En août 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* pour clarifier qu'au reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction, il faut effectuer un examen pour déterminer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte. En outre, la modification interdit le reclassement d'un instrument financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction lorsque le dérivé incorporé à l'instrument financier ne peut être évalué séparément du contrat hôte. La modification s'applique à tous les reclassements ayant lieu à compter du 1^{er} juillet 2009. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

c) Traitement comptable ultérieur des actifs financiers ayant subi une dépréciation

En avril 2009, la Banque a adopté une modification au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*. La modification fait en sorte de préciser que, après la comptabilisation d'une perte de valeur sur un actif financier (autre qu'un prêt), le revenu d'intérêts à l'égard de l'actif financier ayant subi une dépréciation est constaté en fonction du taux d'intérêt utilisé pour calculer la perte de valeur. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

d) Reclassement d'actifs financiers hors des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente

Avec prise d'effet le 1^{er} août 2008, la Banque a adopté des modifications au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* (les «modifications de 2008»). Les modifications de 2008 permettent le reclassement d'actifs financiers hors des catégories détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente dans des circonstances déterminées. Pour connaître l'incidence du reclassement, se reporter à la note 2.

Alignement de la période de présentation d'entités américaines

À compter du 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de convention comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois terminés le 31 octobre 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation des entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En mars 2009, le CNC a modifié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, «Instruments financiers – informations à fournir», pour accroître les exigences relatives aux informations à fournir concernant les évaluations de la juste valeur, y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations, et le risque d'illiquidité des instruments financiers. La norme exige aussi la fourniture d'informations d'après une hiérarchie à trois niveaux pour les évaluations à la juste valeur fondée sur la transparence des données dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date de l'évaluation. Les modifications entrent en vigueur pour les états financiers consolidés annuels de 2009 de la Banque et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque puisque le chapitre 3862 porte sur les informations à fournir.

Écarts d'acquisition, actifs incorporels et fondements conceptuels des états financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils sont liés à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, les coûts de démarrage doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. En outre, le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», a été modifié afin d'assurer la conformité avec la nouvelle norme. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Risque de crédit et juste valeur

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, la Banque a adopté l'abrégié 173 publié par le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN), «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers». L'abrégié précise comment le risque de crédit de la Banque et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. La nouvelle directive n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière

Conversion aux Normes internationales d'information financière

Le CNC a confirmé que les PCGR du Canada pour les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront avec les Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour la Banque, les IFRS entrèrent en vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Les états financiers consolidés de l'exercice 2012 comprendront les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, selon les IFRS. La Banque évalue l'incidence sur ses états financiers consolidés de l'adoption des IFRS au premier trimestre de 2012.

NOTE 2 VALEURS MOBILIÈRES

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (décrites à la note 4)), disponibles à la vente ou détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 3.

Détenues à des fins de transaction

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. La juste valeur est établie d'après les prix cotés. Lorsqu'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés d'autres titres semblables, d'après des preuves indirectes émanant de tiers ou à l'aide d'une autre technique d'évaluation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Disponibles à la vente

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente et dont on ne peut facilement établir la valeur de marché sont constatés au coût. Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé quand il est nécessaire de refléter une baisse de valeur durable. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen. Ils sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Détenues jusqu'à leur échéance

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont compris dans le revenu d'intérêts.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur et est constatée dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts au besoin pour refléter une baisse de valeur durable. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'une indication objective indique qu'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE

La Banque a adopté des nouvelles normes comptables relativement au classement des titres de créance en 2009 et 2008, comme décrit à la note 1.

Modifications de 2009

La Banque a reclassé comme prêts, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, certains titres de créance disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance à leur coût après amortissement à cette date. Pour plus de renseignements à propos des actifs reclassés, voir la note 1a).

Modifications de 2008

Au cours de 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'a plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente, conformément aux modifications de 2008 apportées au chapitre 3855 et au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*.

Le 1^{er} août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 5 963 millions de dollars au 31 octobre 2009 (7 355 millions de dollars en 2008). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, des revenus d'intérêts nets de 378 millions de dollars après impôts (110 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'augmentation de la juste valeur de 687 millions de dollars après impôts (diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008) à l'égard de ces valeurs mobilières a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du bénéfice net de 687 millions de dollars après impôts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (diminution de 561 millions de dollars après impôts pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008). En 2007 et pour les trois premiers trimestres de 2008, la Banque a constaté la variation de la juste valeur de ces titres de créance dans son revenu de négociation.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION ET MISES EN PENSION

Les prises en pension consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de

prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige la cession d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties en vertu des conventions de rachat de valeurs mobilières à une date ultérieure. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de sûretés.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé à leurs prix respectifs auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						2009 Total	2008 Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction²								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 231 \$	1 328 \$	2 419 \$	878 \$	1 165 \$	– \$	10 021 \$	14 288 \$
Provinces	1 166	382	136	408	517	–	2 609	3 534
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 413	213	1 075	964	1 425	–	5 090	337
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 042	280	317	332	43	–	2 014	1 448
Résidentiel	46	200	981	31	31	–	1 289	1 386
	7 898	2 403	4 928	2 613	3 181	–	21 023	20 993
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	853	455	400	481	332	–	2 521	1 967
Autres émetteurs	4 286	788	1 210	280	246	–	6 810	13 314
	5 139	1 243	1 610	761	578	–	9 331	15 281
Titres de participation								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	33	33	66
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	22 594	22 594	22 631
	–	–	–	–	–	22 627	22 627	22 697
Droits conservés	– \$	22 \$	119 \$	– \$	– \$	1 198 \$	1 339 \$	526 \$
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	13 037 \$	3 668 \$	6 657 \$	3 374 \$	3 759 \$	23 825 \$	54 320 \$	59 497 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente³								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 682 \$	41 \$	76 \$	82 \$	– \$	– \$	10 881 \$	10 375 \$
Provinces	4	101	143	132	–	–	380	233
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	182	1 351	19	199	4 980	–	6 731	5 158
Titres adossés à des créances hypothécaires	13	4 295	6 508	–	–	–	10 816	22
Résidentiel	572	1 940	16 468	165	–	–	19 145	28 791
	11 453	7 728	23 214	578	4 980	–	47 953	44 579
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Autres titres adossés à des créances mobilières	16	5 172	3 726	1 441	1 705	–	12 060	8 889
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	–	–	–	8 435
Obligations de sociétés et autres	378	11 212	2 725	2 529	106	–	16 950	2 562
	394	16 384	6 451	3 970	1 811	–	29 010	19 886
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	734	2 047	922	1 484	776	–	5 963	7 355
Titres de participation								
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	342	342	444
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 573	1 573	2 857
	–	–	–	–	–	1 915	1 915	3 301
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 581 \$	26 159 \$	30 587 \$	6 032 \$	7 567 \$	1 915 \$	84 841 \$	75 121 \$

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						2009 Total	2008 Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance³								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	369 \$	30 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	399 \$	226 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	623	367	368	–	–	–	1 358	1 264
	1 440	2 438	3 389	–	–	–	7 267	5 132
	2 432	2 835	3 757	–	–	–	9 024	6 622
Autres titres de créance								
Autres émetteurs								
	423	128	87	–	–	–	638	2 885
	423	128	87	–	–	–	638	2 885
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	2 855 \$	2 963 \$	3 844 \$	– \$	– \$	– \$	9 662 \$	9 507 \$
Total des valeurs mobilières	28 473 \$	32 790 \$	41 088 \$	9 406 \$	11 326 \$	25 740 \$	148 823 \$	144 125 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

Gains et pertes latents sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008			
	Coût / après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût / après amortis- sement	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente¹								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	10 872 \$	9 \$	– \$	10 881 \$	10 363 \$	14 \$	2 \$	10 375 \$
Provinces	368	12	–	380	231	3	1	233
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6 676	102	47	6 731	5 295	12	149	5 158
Titres adossés à des créances	10 712	125	21	10 816	22	–	–	22
Résidentiel	19 016	385	256	19 145	29 118	401	728	28 791
	47 644	633	324	47 953	45 029	430	880	44 579
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Autres titres adossés à des créances mobilières	12 010	104	54	12 060	9 178	1	290	8 889
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
Obligations de sociétés et autres	–	–	–	–	9 329	11	905	8 435
	16 422	532	4	16 950	2 601	1	40	2 562
	28 432	636	58	29 010	21 108	13	1 235	19 886
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction²	5 787	299	123	5 963	8 219	2 154	3 018	7 355
Titres de participation³								
Actions privilégiées								
Actions ordinaires	370	49	30	389	452	70	22	500
	1 509	317	71	1 755	2 791	540	244	3 087
	1 879	366	101	2 144	3 243	610	266	3 587
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	83 742 \$	1 934 \$	606 \$	85 070 \$	77 599 \$	3 207 \$	5 399 \$	75 407 \$

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance¹

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	399 \$	– \$	– \$	399 \$	226 \$	– \$	– \$	226 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains								
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 358	34	–	1 392	1 264	–	–	1 264
	7 267	187	1	7 453	5 132	66	13	5 185
Autres titres de créance								
Autres émetteurs								
	638	15	–	653	2 885	14	12	2 887
	638	15	–	653	2 885	14	12	2 887
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662 \$	236 \$	1 \$	9 897 \$	9 507 \$	80 \$	25 \$	9 562 \$
Total des valeurs mobilières	93 404 \$	2 170 \$	607 \$	94 967 \$	87 106 \$	3 287 \$	5 424 \$	84 969 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et certaines valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

² Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2009 de 38 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008)

et des autres titres de créance au 31 octobre 2009 de 5 925 millions de dollars (7 314 millions de dollars en 2008).

³ Au 31 octobre 2009, des titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 242 millions de dollars (1 504 millions de dollars en 2008) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation s'établissait à 2 471 millions de dollars (1 790 millions de dollars en 2008) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2009, la juste valeur

des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		2009	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Total	
					Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux américains	- \$	- \$	4 199 \$	47 \$	4 199 \$	47 \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	-	9 907	21	9 907	21
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel	8 491	216	1 213	40	9 704	256
	8 491	216	15 319	108	23 810	324
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
Autres titres adossés à des créances mobilières	-	-	8 162	54	8 162	54
Obligations de sociétés et autres	-	-	6 250	4	6 250	4
	-	-	14 412	58	14 412	58
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	222	42	649	81	871	123
Titres de participation						
Actions privilégiées	68	1	206	29	274	30
Actions ordinaires	113	16	164	55	277	71
	181	17	370	84	551	101
Total	8 894 \$	275 \$	30 750 \$	331 \$	39 644 \$	606 \$

Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(111)\$	576 \$	364 \$
Moins-values			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(326)	(245)	(38)
Total	(437)\$	331 \$	326 \$

¹ Les pertes de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente comprennent un montant de 88 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (néant pour les trois mois terminés le 31 octobre 2008; sans objet pour 2007) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique ci-dessus

intitulée «Reclassement de certains titres de créance – Modifications de 2008». Ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

NOTE 3

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt, les commissions de montage de prêts payés d'avance, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt. À l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, les variations des flux de trésorerie prévus sont comptabilisées comme un rajustement de la valeur comptable du prêt, et un montant compensatoire est comptabilisé dans le revenu d'intérêts dans la période de présentation au cours de laquelle les variations sont survenues. La valeur comptable est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont reportées et constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le

placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titre de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard d'un engagement est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux. Un dépôt auprès d'une banque est considéré comme un prêt douteux lorsqu'un versement est en souffrance depuis 21 jours aux termes du contrat.

À la suite d'une baisse de valeur, le revenu d'intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur prêt. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les prêts aux particuliers et les prêts aux petites entreprises, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont utilisés en premier lieu pour récupérer les frais de recouvrement, le capital et toutes les radiations ou provisions antérieures, et le solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou restructurées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux			
(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux	97 \$	66 \$	44 \$
Recouvrements	(3)	(6)	(5)
	94 \$	60 \$	39 \$

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La Banque maintient une provision qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux

particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs.

La provision comprend des provisions spécifiques et des provisions générales. Les provisions spécifiques comprennent les provisions pour pertes ayant trait à des actifs identifiables dont la valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation estimative. Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont établies pour chaque prêt pour constater les pertes sur prêts. Pour ces prêts, la valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes subies.

Les provisions générales comprennent les provisions accumulées pour les pertes qui sont réputées être survenues mais qui ne peuvent pas être déterminées au cas par cas. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision, revue trimestriellement, tient compte des risques associés au modèle et aux estimations, de même que du jugement de la direction.

La variation de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre est présentée dans le tableau suivant.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provision spécifique	Prêts douteux, déduction faite de la provision spécifique	Provision générale	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets
2009							
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	65 665 \$	394 \$	34 \$	360 \$	18 \$	52 \$	65 613 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	94 357	274	112	162	378	490	93 867
Cartes de crédit	8 152	102	71	31	228	299	7 853
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	76 176	1 300	296	1 004	909	1 205	74 971
Titres de créance classés comme prêts ²	11 146	241	45	196	277	322	10 824
Total	255 496 \$	2 311 \$	558 \$	1 753 \$	1 810 \$	2 368 \$	253 128 \$
2008							
Prêts hypothécaires résidentiels	57 596 \$	264 \$	22 \$	242 \$	11 \$	33 \$	57 563 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	79 610	209	76	133	317	393	79 217
Cartes de crédit	7 387	82	44	38	228	272	7 115
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹	76 567	602	210	392	628	838	75 729
Total	221 160 \$	1 157 \$	352 \$	805 \$	1 184 \$	1 536 \$	219 624 \$
						2009	2008
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice						1 799 \$	903 \$

¹ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction que la Banque a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, d'une juste valeur de 140 millions de dollars (coût après amortissement de 142 millions de dollars), et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 210 millions de dollars (coût après amortissement de 226 millions de dollars). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des

fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

Le montant des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 48 359 millions de dollars au 31 octobre 2009 (39 938 millions de dollars en 2008) de prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers comprenaient des prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 31 899 millions de dollars au 31 octobre 2009 (23 187 millions de dollars en 2008).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, comme des biens immobiliers qui sont classés comme disponibles à la vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En

général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Les prêts douteux bruts comprennent les actifs saisis disponibles à la vente d'une valeur comptable brute de 247 millions de dollars au 31 octobre 2009 (110 millions de dollars en 2008) et une provision connexe de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2008). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession, tels que des espèces et des obligations, sont affectés aux activités de transaction et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	2009			2008			2007
	Provision spécifique	Provision générale	Total	Provision spécifique	Provision générale	Total	Total
Provision pour pertes sur créances au début de l'exercice, comme déjà présentée	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	203 \$	1 092 \$	1 295 \$	1 317 \$
Incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers	–	95	95	–	–	–	–
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines ¹	22	29	51	–	–	–	–
Acquisitions ²	–	–	–	–	–	–	14
Provision pour pertes sur créances ³	1 614	866	2 480	934	129	1 063	645
Radiations ⁴	(1 547)	–	(1 547)	(946)	–	(946)	(763)
Recouvrements	109	–	109	124	–	124	135
Écart de conversion et autres rajustements	8	(93)	(85)	37	(37)	–	(53)
Provision pour pertes sur créances à la fin de l'exercice	558 \$	2 081 \$	2 639 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	1 295 \$
Composée de :							
Provision pour pertes sur prêts ⁵	558 \$	1 810 \$	2 368 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	1 295 \$
Provision pour pertes sur créances liée aux instruments hors bilan ⁵	–	271	271	–	–	–	–
Provision pour pertes sur créances à la fin de l'exercice	558 \$	2 081 \$	2 639 \$	352 \$	1 184 \$	1 536 \$	1 295 \$

¹ L'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines comprend les éléments suivants : une provision pour pertes sur créances de 80 millions de dollars; des radiations de 35 millions de dollars; des recouvrements de néant; et divers de 6 millions de dollars.

² Tous les prêts acquis de Commerce ont été comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, qui tient compte de la qualité de crédit des prêts. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'a été constatée à l'acquisition.

³ Comprend 250 millions de dollars liés aux titres de créance classés comme prêts pour 2009.

⁴ Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, il n'y a eu aucune radiation liée à des prêts restructurés (néant en 2008; néant en 2007).

⁵ Avec prise d'effet en 2009, la provision pour pertes sur créances relative aux instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs. Les soldes des exercices antérieurs n'ont pas été reclassés.

Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur. Les titres de créance classés comme prêts sont considérés en souffrance aux termes du contrat lorsque les flux de trésorerie réels sont inférieurs à ceux qui étaient prévus au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2009, aucun titre de créance classé comme prêt en souffrance aux termes d'un contrat n'était douteux.

Le tableau suivant présente de l'information sur le classement chronologique des prêts en souffrance mais qui ne sont pas douteux, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2009, 1,4 milliard de dollars (2,6 milliards de dollars en 2008) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins qui sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-dessous.

Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008			
	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	861 \$	387 \$	67 \$	1 315 \$	807 \$	357 \$	63 \$	1 227 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	3 600	627	163	4 390	3 234	570	131	3 935
Cartes de crédit	355	79	49	483	381	75	41	497
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 248	517	200	2 965	2 729	256	80	3 065
Total	7 064 \$	1 610 \$	479 \$	9 153 \$	7 151 \$	1 258 \$	315 \$	8 724 \$

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 45 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en

garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 18 millions de dollars (11 millions de dollars en 2008).

NOTE 4	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR
--------	--

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- i) élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de constatation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- ii) s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certaines valeurs mobilières à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation au moyen du taux de rendement de marché pour les actifs à l'appui des provisions d'assurance, l'incidence des variations du facteur d'actualisation étant constatée dans l'état des résultats consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

Certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières était de 3 236 millions de dollars au 31 octobre 2009 (6 402 millions de dollars en 2008). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. Ces prêts sont évalués à la juste valeur selon des cours obtenus auprès de

courtiers indépendants, lorsque disponibles. En l'absence de cours de courtiers disponibles ou fiables, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées autant que possible sur l'utilisation d'intrants de marché observables.

La juste valeur totale de ces prêts était de 210 millions de dollars au 31 octobre 2009 (510 millions de dollars en 2008). Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2009, le risque de crédit maximum rattaché aux prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'élevait à 210 millions de dollars (510 millions de dollars en 2008). Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. La variation de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit qui a été constatée pour l'exercice considéré est une perte de 16 millions de dollars ((109) millions de dollars en 2008) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 256 millions de dollars ((137) millions de dollars en 2008 et (55) millions de dollars en 2007). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

NOTE 5 TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible, selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible doit avoir le droit de nantir ou vendre sa participation dans la structure d'accueil, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant.

Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable

antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les autres droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés. Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque.

Activités de titrisation

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008				2007	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Produit brut	28 624 \$	3 429 \$	– \$	4 \$	12 070 \$	5 599 \$	1 600 \$	2 \$	19 271 \$	19 911 \$
Droits conservés comptabilisés	1 100	20	–	–	305	51	12	–	368	325
Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés	519	72	–	2	221	90	43	2	356	364
					32 057 \$	1 120	1 600 \$	2 \$	19 271 \$	19 911 \$

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gains (pertes) de titrisation et revenu sur les droits conservés

(en millions de dollars canadiens)

	2009					2008				2007	
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Total	Total
Gain (perte) à la vente	301 \$	20 \$	– \$	– \$	321 \$	(21) \$	50 \$	12 \$	– \$	41 \$	141 \$
Revenu sur les droits conservés ¹	126	21	–	–	147	96	17	77	–	190	256
Total	427 \$	41 \$	– \$	– \$	468 \$	75 \$	67 \$	89 \$	– \$	231 \$	397 \$

¹ Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

Principales hypothèses

	2009				2008				2007			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Taux des remboursements anticipés ¹	18,8 %	5,0 %	s.o.	5,2 %	18,4 %	5,9 %	43,5 %	5,2 %	20,0 %	6,5 %	43,0 %	8,7 %
Marge excédentaire ²	1,4	0,5	s.o.	1,0	0,8	1,1	7,1	1,0	0,7	1,1	7,1	1,0
Taux d'actualisation	3,2	3,4	s.o.	5,8	4,7	5,6	6,1	8,1	6,5	6,2	6,3	10,3
Pertes sur créances prévues ³	–	–	s.o.	0,1	–	–	2,4	0,1	–	–	2,1	0,1

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit garantis et un taux de remboursement annuel pour les prêts en dollars américains.

² La marge excédentaire au titre des prêts sur cartes de crédit reflète le rendement net du portefeuille qui correspond aux intérêts gagnés moins les coûts de financement et les pertes.

³ Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ils sont garantis par un gouvernement.

Au cours de 2009, il y a eu des échéances de prêts et de créances déjà titrisés de 4 566 millions de dollars (8 901 millions de dollars en 2008; 9 974 millions de dollars en 2007), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 27 491 millions de dollars (10 370 millions de dollars en 2008; 9 937 millions de dollars en 2007).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2009. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009				2008			
	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts aux particuliers	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
Juste valeur des droits conservés	1 216 \$	121 \$	– \$	2 \$	442 \$	80 \$	– \$	4 \$
Taux d'actualisation	3,4 %	3,0 %	– %	5,8 %	4,1 %	4,2 %	– %	8,1 %
+10 %	(3) \$	– \$	– \$	– \$	(2) \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	(7)	(1)	–	–	(4)	(1)	–	–
Taux des remboursements anticipés	18,8 %	4,3 %	– %	5,2 %	18,4 %	5,7 %	– %	5,2 %
+10 %	(40) \$	(8) \$	– \$	– \$	(14) \$	(6) \$	– \$	– \$
+20 %	(78)	(14)	–	–	(27)	(11)	–	–
Pertes sur créances prévues	– %	– %	– %	0,1 %	– %	– %	– %	0,1 %
+10 %	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	–	–	–	–	–	–

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés

(en millions de dollars canadiens)

Type de prêt	2009			2008		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Radiations, déduction faite des recouvrements
Type de prêt						
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	106 562 \$	394 \$	13 \$	81 928 \$	264 \$	8 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	101 319	286	599	87 710	221	384
Cartes de crédit	8 152	102	435	7 387	82	300
Prêts aux entreprises et aux gouvernements et autres ¹	76 293	1 300	391	76 715	602	145
Total des prêts gérés	292 326	2 082	1 438	253 740	1 169	837
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires résidentiels	40 897	–	–	24 332	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 962	12	–	8 100	12	1
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	14
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ²	117	–	–	148	–	–
Total des prêts titrisés	47 976	12	–	32 580	12	15
Titres de créance classés comme prêts ³	11 146	241	–	–	–	–
Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines ⁴	s.o.	s.o.	35	s.o.	s.o.	s.o.
Total des prêts présentés dans le bilan consolidé	255 496 \$	2 311 \$	1 473 \$	221 160 \$	1 157 \$	822 \$

¹ En 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitations et toutes les pertes sur créances connexes ont été reclassés des prêts hypothécaires résidentiels aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, rétroactivement à 2008.

² Les prêts hypothécaires commerciaux sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

³ En raison des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme expliqué à la note 1a).

⁴ Comme expliqué à la note 1, les montants relatifs à TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, sont reflétés dans les bénéfices non répartis en raison de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines.

NOTE 6 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

La Banque est le principal bénéficiaire d'une EDDV importante. Cette EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2009, l'EDDV avait 2,1 milliards de dollars d'actifs (1,9 milliard de dollars en 2008), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 2,1 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2008).

Jusqu'en mars 2009, la Banque était le principal bénéficiaire d'une autre EDDV, Lillooet Limited (Lillooet). La Banque a cessé d'être le principal bénéficiaire de cette EDDV au cours de l'exercice, comme décrit à la note 7.

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans des EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

CONDUITS MULTICÉDANTS

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources différentes de financement par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement

de crédit. Les facilités de liquidité peuvent être utilisées par les conduits, s'ils satisfont à certains critères visant à ce que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit. De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits et classé comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire.

Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (10,7 milliards de dollars en 2008). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,0 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2008) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2009, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 134 millions de dollars (78 millions de dollars en 2008) pour des transactions.

CONDUITS MONOCÉDANTS

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2009, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2008), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2008) se rapportant à des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 121 millions de dollars (80 millions de dollars en 2008) liés à la marge excédentaire.

AUTRES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

La Banque conclut des opérations avec d'importantes sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV dans le but de leur offrir du financement à coût économique. En vertu de ces opérations, au 31 octobre 2009, la Banque avait fourni environ 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008) de financement à ces EDDV. La Banque a reçu des garanties ou des droits de recours de banques américaines importantes ayant des notations de crédit équivalentes aux notations A+ de S&P pour couvrir entièrement ses placements dans ces EDDV (AA en 2008). À la création ou à la restructuration récente des opérations, les contreparties ont donné des sûretés ayant des notations de crédit équivalentes à la notation AAA de S&P en faveur de la Banque,

et la Banque a acheté une protection de crédit visant à réduire davantage son exposition aux banques américaines. Au 31 octobre 2009, les actifs dans ces EDDV totalisaient environ 10,6 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque était exposée, compte non tenu des garanties, recours, sûretés et swaps sur défaillance de crédit, se rapprochait de 2,0 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, l'exposition nette de la Banque aux banques américaines, compte tenu des garanties et des swaps sur défaillance de crédit, était d'environ 383,6 millions de dollars (960 millions de dollars en 2008). Les opérations confèrent à la Banque ou aux contreparties le pouvoir de choisir de cesser d'y prendre part dans un court délai.

NOTE 7 ACQUISITIONS, CESSIONS ET AUTRES

a) Commerce Bancorp, Inc.

Le 31 mars 2008, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) pour une contrepartie totale de 8 510 millions de dollars, principalement payée au comptant et en actions ordinaires, soit respectivement 2 167 millions de dollars et 6 147 millions de dollars. Chaque action de Commerce a été échangée contre 0,4142 action ordinaire de la Banque et 10,50 \$ US au comptant, ce qui a donné lieu à l'émission de 83,3 millions d'actions ordinaires de la Banque. La valeur des 83,3 millions d'actions ordinaires a été calculée d'après le cours moyen de l'action ordinaire de la Banque sur une période de deux jours avant et après que les modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. Les résultats d'exploitation de Commerce sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs de Commerce à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

(en millions de dollars canadiens)

Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	408 \$
Valeurs mobilières	25 154
Prêts	18 171
Actifs incorporels	
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	1 505
Autres actifs incorporels identifiables	9
Terrains, constructions, matériel et mobilier	1 917
Actifs d'impôts futurs	377
Autres actifs	3 272
	50 813
Moins les passifs pris en charge	
Dépôts	47 271
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	105
Frais de restructuration comptabilisés	127
Autres passifs	1 074
	48 577
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	2 236
Écart d'acquisition	6 274
Contrepartie totale	8 510 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition a diminué de 56 millions de dollars, passant de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, ce qui s'explique par la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts et d'un passif d'impôts futurs s'y rapportant. La répartition du prix d'acquisition, y compris l'évaluation des actifs et des passifs, a été terminée et finalisée le 31 mars 2009.

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon leur durée de vie économique sur une période de 4 à 14 ans, d'après leur durée de vie utile estimative.

b) TD AMERITRADE Holding Corporation

Le 24 janvier 2009, la limite de la participation réelle de la Banque dans TD AMERITRADE Holding Corporation (TD Ameritrade) en vertu de la convention d'actionnaires a été portée de 39,9 % à 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote rattachés à toute action détenue au-delà de la limite de 45 %. La participation de la Banque dans TD Ameritrade a fluctué au cours de l'exercice en raison des activités continues de rachat par TD Ameritrade, du règlement de l'accord de couverture modifié avec Lillooet et de l'émission d'actions par TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de thinkorswim Group Inc. La Banque comptabilise son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. Au 31 octobre 2009, le placement présenté de la Banque dans TD Ameritrade représentait 45,1 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade.

Au cours de l'exercice, les activités de rachat de TD Ameritrade ont temporairement porté la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 47,5 %. L'émission d'actions effectuée par TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de thinkorswim Group Inc. a fait diminuer la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la faisant passer de 47,5 % à 45,2 %. Lillooet était une EDDV et la Banque était son principal bénéficiaire. La Banque a conclu un accord de couverture avec Lillooet visant à fournir à la Banque une protection de prix au cas où la Banque déciderait d'augmenter sa participation réelle dans TD Ameritrade en 2009. Le 2 mars 2009, la Banque a pris livraison de 27 millions d'actions en règlement de l'accord de couverture modifié conclu avec Lillooet à un coût couvert de 515 millions de dollars US pour la Banque. Au moment du règlement de l'accord de couverture, la Banque a cessé d'être le principal bénéficiaire de Lillooet et a cessé de consolider les états financiers de cette dernière. Le remplacement de l'accord de couverture modifié par la propriété directe de 27 millions d'actions n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque.

c) TD Banknorth

Interchange Financial Services Corporation

TD Banknorth a conclu l'acquisition d'Interchange Financial Services Corporation (Interchange) le 1^{er} janvier 2007, pour une contrepartie au comptant totale de 545 millions de dollars (468,1 millions de dollars US), financée principalement au moyen de la vente par TD Banknorth de 13 millions de ses actions ordinaires à la Banque au prix de 31,17 \$ US l'action pour un montant de 472 millions de dollars (405 millions de dollars US). Par suite de l'acquisition d'Interchange par TD Banknorth, les actifs et passifs suivants d'Interchange ont été inclus dans le bilan consolidé de la Banque à la date d'acquisition : 1 283 millions de dollars de prêts et de prêts hypothécaires aux particuliers et commerciaux, 495 millions de dollars d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, 123 millions de dollars d'autres actifs, 1 332 millions de dollars de dépôts et 97 millions de dollars de passifs divers. TD Banknorth consolide les résultats financiers d'Interchange.

Opération de privatisation

Le 20 avril 2007, la Banque a achevé la privatisation de TD Banknorth. Aux termes de cette opération, la Banque a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de TD Banknorth qu'elle ne détenait pas encore pour 32,33 \$ US par action de TD Banknorth. La contrepartie totale s'est élevée à 3,7 milliards de dollars au comptant (3,3 milliards de dollars US). L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. À la conclusion de l'opération, TD Banknorth est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque et ses actions ont été retirées de la cote de la Bourse de New York.

Par suite de l'opération, une augmentation nette d'environ 1,5 milliard de dollars au titre de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels a été portée au bilan consolidé de la Banque à la date de réalisation de l'opération. Les autres rajustements au titre de la répartition du prix d'acquisition n'ont pas été importants.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés ou latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans les autres revenus.

RELATIONS DE COUVERTURE

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au moment de la création de la couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultats, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsqu'il en convient.

Le gain ou la perte lié à la composante du dérivé exclu de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constaté à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme couvertures, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les gains et pertes de juste valeur liés à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forment la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou pertes de juste valeur liés à la tranche inefficace sont immédiatement constatés dans les autres revenus de l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture liés à la tranche efficace de la couverture sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Le gain ou la perte lié à la tranche inefficace est immédiatement constaté dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats standardisés négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie : la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme normalisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants normalisés, avec des dates de règlement normalisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de

référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants normalisés avec des dates de règlement normalisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à prix fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéficiaires, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2009				2008	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	3 \$	15 \$	2 \$	– \$	1 \$	18 \$
Contrats de garantie de taux	89	71	78	74	91	77
Swaps	25 992	26 557	17 590	18 166	17 144	17 953
Options vendues	–	1 104	–	766	1	1 003
Options achetées	1 042	–	652	–	942	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	27 126	27 747	18 322	19 006	18 179	19 051
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	11 991	9 545	6 907	5 251	21 518	16 996
Swaps	2 712	936	2 763	801	2 513	876
Swaps de taux et de devises	11 066	13 200	7 472	10 627	18 452	18 284
Options vendues	1	866	–	730	–	1 436
Options achetées	820	–	731	–	1 408	–
Total des contrats de change	26 590	24 547	17 873	17 409	43 891	37 592
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	4 913	161	1 102	287	8 658	220
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	106	5 334	205	1 305	170	9 047
Divers	31	20	9	–	40	14
Total des contrats sur dérivés de crédit	5 050	5 515	1 316	1 592	8 868	9 281
Autres contrats						
Contrats sur actions	2 586	2 656	2 159	2 122	3 872	2 523
Contrats sur marchandises	1 333	1 397	984	920	997	1 115
Juste valeur – transaction	62 685 \$	61 862 \$	40 654 \$	41 049 \$	75 807 \$	69 562 \$
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	6 793 \$	4 636 \$	5 675 \$	4 508 \$	3 623 \$	2 709 \$
Options vendues	4	5	4	10	–	–
Options achetées	356	–	210	–	273	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	7 153	4 641	5 889	4 518	3 896	2 709
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	854	612	123	700	1 166	881
Swaps	8	–	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	1 772	924	1 808	1 064	1 382	1 209
Total des contrats de change	2 634	1 536	1 945	1 764	2 548	2 090
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	621	72	164	103	928	15
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	5	–	24	–	6
Total des contrats sur dérivés de crédit	621	77	164	127	928	21
Autres contrats						
Contrats sur actions	483	302	793	694 ²	369	91
Contrats sur marchandises	–	1	–	–	–	–
Juste valeur – autres que de transaction	10 891 \$	6 557 \$	8 791 \$	7 103 \$	7 741 \$	4 911 \$
Total de la juste valeur	73 576 \$	68 419 \$	49 445 \$	48 152 \$	83 548 \$	74 473 \$

¹ La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 était comme suit : positive de 41 977 millions de dollars et négative de 41 464 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

² En 2009, 642 millions de dollars de dérivés incorporés ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

Le tableau suivant catégorise les instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme étant constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture et qu'ils

n'ont pas été désignés comme étant constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	Actifs dérivés			Passifs dérivés		
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
2009						
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps	2 851 \$	2 824 \$	5 675 \$	795 \$	3 713 \$	4 508 \$
Options vendues	–	4	4	–	10	10
Options achetées	204	6	210	–	–	–
Total des contrats sur taux d'intérêt	3 055	2 834	5 889	795	3 723	4 518
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	119	4	123	695	5	700
Swaps	–	14	14	–	–	–
Swaps de taux et de devises	883	925	1 808	590	474	1 064
Total des contrats de change	1 002	943	1 945	1 285	479	1 764
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	–	164	164	–	103	103
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	–	–	–	–	24	24
Total des dérivés de crédit	–	164	164	–	127	127
Autres contrats						
Contrats sur actions	–	793	793	–	694 ¹	694
Total des autres contrats	–	793	793	–	694	694
Juste valeur – autres que de transaction	4 057 \$	4 734 \$	8 791 \$	2 080 \$	5 023 \$	7 103 \$

¹ En 2009, 642 millions de dollars de dérivés incorporés ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé

et sur les autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	Instruments dérivés ¹	Élément couvert ¹	Inefficacité de la couverture ^{2,3}	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ^{2,4}
2009				
Couvertures de juste valeur				
Contrats sur taux d'intérêt	(456)\$	440 \$	16 \$	(137)\$
Contrats de change	(159)	144	15	(20)
Total	(615)\$	584 \$	31 \$	(157)\$

¹ Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net, à l'exception de l'inefficacité de la couverture.

² Montants comptabilisés dans les autres revenus.

³ L'inefficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 sur les couvertures de juste valeur était de 9 millions de dollars.

⁴ Les montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 n'étaient pas importants.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

	Montants comptabilisés à l'égard des instruments dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ¹	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹ aux résultats ²	Inefficacité de la couverture ^{3,4}	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ^{3,5}
2009				
Couvertures de flux de trésorerie				
Contrats sur taux d'intérêt	2 430 \$	1 880 \$	3 \$	(1)\$
Contrats de change ⁶	(794)	43	–	(1)
Autres contrats	2	–	–	–
Total	1 638 \$	1 923 \$	3 \$	(2)\$
Couvertures d'investissement net				
Risque de change	19 \$	– \$	– \$	(17)\$

¹ Les autres éléments du résultat étendu présentés dans le tableau ci-dessus sont des montants après impôts.

² Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

³ Montants comptabilisés dans les autres revenus.

⁴ L'inefficacité de la couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008 sur les couvertures de flux de trésorerie était de 1 million de dollars.

⁵ Cette exclusion n'a pas eu d'incidence importante pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008.

⁶ Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 999 millions de dollars au 31 octobre 2009 (787 millions de dollars au 31 octobre 2008) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 30 ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas.

Le tableau ci-dessous présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice terminé le

31 octobre 2009. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés dans des relations admissibles à la comptabilité de couverture

(en millions de dollars canadiens)	2009
Contrats sur taux d'intérêt ¹	(518)\$
Contrats de change ¹	(13)
Dérivés de crédit ¹	(866)
Actions ¹	116
Autres contrats ¹	(2)
Total	(1 283)\$

¹ Montants comptabilisés dans les autres revenus.

Instruments financiers dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins autres que de transaction	2009	2008
	Négociés hors Bourse	Négociés en Bourse	Total		Total	Total
Notionnel						
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés	– \$	173,7 \$	173,7 \$	– \$	173,7 \$	127,6 \$
Contrats de garantie de taux	111,2	–	111,2	–	111,2	90,6
Swaps	915,5	–	915,5	288,4	1 203,9	1 322,5
Options vendues	23,1	42,1	65,2	1,1	66,3	57,5
Options achetées	14,4	47,4	61,8	24,7	86,5	83,3
Total des contrats sur taux d'intérêt	1 064,2	263,2	1 327,4	314,2	1 641,6	1 681,5
Contrats de change						
Contrats à terme standardisés	–	14,7	14,7	–	14,7	2,6
Contrats à terme de gré à gré	305,3	–	305,3	31,4	336,7	429,7
Swaps	21,1	–	21,1	0,3	21,4	20,8
Swaps de taux et de devises	277,7	–	277,7	30,8	308,5	283,5
Options vendues	36,9	–	36,9	–	36,9	30,8
Options achetées	32,5	–	32,5	–	32,5	26,5
Total des contrats de change	673,5	14,7	688,2	62,5	750,7	793,9
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	32,8	–	32,8	8,1	40,9	124,2
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	30,9	–	30,9	–	30,9	105,9
Divers	–	–	–	–	–	0,2
Total des contrats sur dérivés de crédit	63,7	–	63,7	8,1	71,8	230,3
Autres contrats						
Contrats sur actions	34,5	12,7	47,2	16,6	63,8 ¹	72,1
Contrats sur marchandises	9,0	2,6	11,6	–	11,6	16,8
Total	1 844,9 \$	293,2 \$	2 138,1 \$	401,4 \$	2 539,5 \$	2 794,6 \$

¹ En 2009, 7,6 milliards de dollars de dérivés détenus à des fins autres que de transaction ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers dérivés selon leurs durées contractuelles jusqu'à l'échéance.

Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance					2009	2008
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Notionnel							
Contrats sur taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	145,9 \$	27,6 \$	0,1 \$	– \$	0,1 \$	173,7 \$	127,6 \$
Contrats de garantie de taux	105,0	6,2	–	–	–	111,2	90,6
Swaps	391,3	338,1	261,2	159,9	53,4	1 203,9	1 322,5
Options vendues	54,8	5,2	1,7	4,1	0,5	66,3	57,5
Options achetées	71,8	6,3	2,1	4,3	2,0	86,5	83,3
Total des contrats sur taux d'intérêt	768,8	383,4	265,1	168,3	56,0	1 641,6	1 681,5
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	6,2	8,5	–	–	–	14,7	2,6
Contrats à terme de gré à gré	289,0	34,5	12,9	0,3	–	336,7	429,7
Swaps	3,1	6,3	2,8	6,6	2,6	21,4	20,8
Swaps de taux et de devises	58,5	81,9	61,2	85,2	21,7	308,5	283,5
Options vendues	34,9	1,7	0,2	0,1	–	36,9	30,8
Options achetées	30,3	1,8	0,3	0,1	–	32,5	26,5
Total des contrats de change	422,0	134,7	77,4	92,3	24,3	750,7	793,9
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit – protection achetée	7,9	13,8	9,3	9,9	–	40,9	124,2
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	5,8	10,7	7,0	7,4	–	30,9	105,9
Divers	–	–	–	–	–	–	0,2
Total des contrats sur dérivés de crédit	13,7	24,5	16,3	17,3	–	71,8	230,3
Autres contrats							
Contrats sur actions	41,2	15,1	7,4	0,1	–	63,8 ¹	72,1
Contrats sur marchandises	8,5	2,8	0,3	–	–	11,6	16,8
Total	1 254,2 \$	560,5 \$	366,5 \$	278,0 \$	80,3 \$	2 539,5 \$	2 794,6 \$

¹ En 2009, 7,6 milliards de dollars de dérivés détenus à des fins autres que de transaction ont été reclassés des dépôts aux dérivés.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour d'autres opérations qui créent un risque de crédit, notamment l'évaluation de la solvabilité des contreparties et le contrôle de la taille des portefeuilles et de leur profil de diversification et d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après intitulé «Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2009			2008		
	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	78 \$	109 \$	15 \$	91 \$	104 \$	15 \$
Swaps	23 283	29 676	11 429	20 727	27 751	10 133
Options achetées	850	986	344	1 198	1 483	711
Total des contrats sur taux d'intérêt	24 211	30 771	11 788	22 016	29 338	10 859
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 905	11 890	2 128	22 783	28 998	4 601
Swaps	2 777	3 951	1 048	2 414	3 705	1 262
Swaps de taux et de devises	9 281	25 038	8 206	19 835	33 212	8 689
Options achetées	731	1 148	193	1 408	1 799	366
Total des contrats de change	19 694	42 027	11 575	46 440	67 714	14 918
Autres contrats						
Dérivés de crédit	1 302	4 511	1 535	8 869	17 741	6 238
Contrats sur actions	2 499	5 119	1 030	3 725	6 871	928
Contrats sur marchandises	836	1 572	417	835	1 937	599
Total des instruments financiers dérivés	48 542	84 000	26 345	81 885	123 601	33 542
Moins l'incidence des accords cadres de compensation	35 711	52 076	18 127	60 572	79 854	23 269
Total des instruments financiers dérivés après compensation	12 831	31 924	8 218	21 313	43 747	10 273
Moins l'incidence des garanties	4 808	5 131	1 492	8 499	9 544	2 115
Instruments financiers dérivés nets	8 023 \$	26 793 \$	6 726 \$	12 814 \$	34 203 \$	8 158 \$

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF.

Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 903 millions de dollars au 31 octobre 2009 (1 663 millions de dollars en 2008).

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Par secteur								
Aspects financiers	30 563 \$	51 835 \$	128 \$	512 \$	9 501 \$	23 010 \$	40 192 \$	75 357 \$
Gouvernement	3 600	2 030	–	–	774	340	4 374	2 370
Divers	2 810	3 124	717	190	449	844	3 976	4 158
Coût de remplacement courant	36 973 \$	56 989 \$	845 \$	702 \$	10 724 \$	24 194 \$	48 542 \$	81 885 \$
Moins l'incidence des accords cadres de compensation et des garanties							40 519	69 071
Total							8 023 \$	12 814 \$
							2009	2008
							% rép.	% rép.

Par région de risque ultime²

Canada	4 269 \$	4 310 \$	53,2 %	33,6 %
États-Unis	1 590	2 868	19,8	22,4
Autres pays				
Royaume-Uni	191	558	2,4	4,4
Autres pays européens	1 373	4 197	17,1	32,7
Divers	600	881	7,5	6,9
Total – autres pays	2 164	5 636	27,0	44,0
Total du coût de remplacement courant	8 023 \$	12 814 \$	100,0 %	100,0 %

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

² Après l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre à nos contreparties d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2009, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de fournir des garanties ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 20 millions de dollars dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de néant à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant à nos contreparties d'exiger des garanties en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre à nos contreparties d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2009, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 6 milliards de dollars. La Banque a fourni une sûreté de 5 milliards de dollars pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2009, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,5 milliard de dollars en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,5 milliard de dollars en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le

niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
2009						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$
Écart d'acquisition provenant des acquisitions	–	10	(56) ³	–	–	(46)
Écart de conversion et autres	–	(4)	223	–	–	219
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	591 \$	12 115 \$	146 \$	947 \$	15 015 \$
2008						
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 088 \$	344 \$	6 340 \$	146 \$	– \$	7 918 \$
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition de Commerce	–	–	6 330	–	–	6 330
Transferts au cours de l'exercice ^{1,2}	128	242	(1 317)	–	947	–
Vente de filiales et autres entreprises	–	–	(56)	–	–	(56)
Écart de conversion et autres	–	(1)	651	–	–	650
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 216 \$	585 \$	11 948 \$	146 \$	947 \$	14 842 \$

¹ Au cours de l'exercice 2008, les activités liées aux assurances, aux cartes de crédit et à la gestion de patrimoine auparavant incluses dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont été transférées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Par conséquent, l'écart d'acquisition lié à ces activités transférées a aussi été transféré.

² Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé dans le bilan consolidé qui est attribuable à l'acquisition de Commerce est fondé sur le cours moyen des actions ordinaires de la Banque pour la période de deux jours avant et après que les

modalités de l'acquisition ont été convenues et annoncées. L'écart d'acquisition comptabilisé dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis reflète le montant qui aurait été comptabilisé si le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'acquisition avait été utilisé. La différence est comptabilisée dans le secteur Siège social.

³ Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de Commerce est passé de 6 330 millions de dollars à 6 274 millions de dollars, soit une baisse de 56 millions de dollars, comme expliqué à la note 7a).

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base qui représentent la valeur incorporelle des relations avec les déposants acquises à la prise en charge de passifs de dépôts dans le cadre d'une acquisition, et des actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds communs de placement provenant d'acquisitions. Les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Par suite du test de dépréciation annuel, aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices terminés les 31 octobre 2009, 2008 et 2007.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	5 310 \$	(3 346) \$	1 964 \$	2 393 \$
Autres actifs incorporels	5 015	(4 433)	582	748
Total des actifs incorporels¹	10 325 \$	(7 779) \$	2 546 \$	3 141 \$

¹ La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 572 millions de dollars pour 2010; 530 millions de dollars pour 2011; 260 millions de dollars pour 2012; 227 millions de dollars pour 2013; et 198 millions de dollars pour 2014.

NOTE 10 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER

Les constructions, le matériel, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé. Lorsque les terrains, les constructions, le matériel et le mobilier ne sont plus utilisés ou sont réputés avoir subi une perte de valeur, ils sont ramenés à leur valeur recouvrable nette. La Banque évalue la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des changements de situation indiquent qu'une dépréciation est possible. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable. Une baisse de valeur serait alors constatée.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle celle-ci est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une

augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actifs sont comme suit :

Actifs	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Logiciels	3 à 7 ans, amortissement linéaire
Mobilier et agencements	20 %, amortissement dégressif
Autre matériel	5 à 8 ans, amortissement linéaire
Améliorations locatives	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement; et de la durée de vie utile, amortissement linéaire

Valeur comptable nette

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	804 \$	– \$	804 \$	731 \$
Constructions	1 766	468	1 298	1 091
Matériel informatique et logiciels	1 163	661	502	557
Mobilier, agencements et autre matériel	1 207	373	834	854
Améliorations locatives	1 181	541	640	600
Total	6 121 \$	2 043 \$	4 078 \$	3 833 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2008 était de 2 445 millions de dollars. La dotation aux amortissements pour les constructions et le matériel s'est établie à 600 millions de dollars en 2009 (438 millions de dollars en 2008; 362 millions de dollars en 2007).

NOTE 11 AUTRES ACTIFS

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	6 136 \$	6 302 \$
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	4 587	4 352
Charge de retraite reportée	1 156	637
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des investissements	1 110	971
Intérêts courus	1 081	2 081
Impôts sur les bénéfices à recevoir pour l'exercice	238	1 941
Actif d'impôts futurs, montant net	–	1 247
Total	14 308 \$	17 531 \$

NOTE 12 DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts,

calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2009 s'établissait à 98 milliards de dollars (123 milliards de dollars en 2008). Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)				2009	2008
	Sur préavis	À vue	À terme	Total	Total
Particuliers	48 742 \$	96 587 \$	77 899 \$	223 228 \$	192 234 \$
Banques	2 612	814	2 054	5 480	9 680
Entreprises et gouvernements	28 442	60 031	38 434	126 907	129 086
Détenus à des fins de transaction	–	–	35 419	35 419	44 694
Total¹	79 796 \$	157 432 \$	153 806 \$	391 034 \$	375 694 \$

Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	6 302 \$	7 454 \$
À l'étranger	6 194	4 582

Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	219 890	211 482
À l'étranger	157 556	151 360
Fonds fédéraux américains déposés	1 092	816

Total¹	391 034 \$	375 694 \$
--------------------------	-------------------	-------------------

¹ Une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2008) due à Fiducie de capital TD II et une somme de 1 750 millions de dollars (néant en 2008) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)							2009	2008
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	15 298 \$	12 223 \$	23 601 \$	8 331 \$	2 663 \$	15 783 \$	77 899 \$	79 949 \$
Banques	1 798	224	7	–	–	25	2 054	7 298
Entreprises et gouvernements	19 843	6 121	6 201	308	93	5 868	38 434	49 635
Détenus à des fins de transaction	34 044	308	167	196	151	553	35 419	44 694
Total	70 983 \$	18 876 \$	29 976 \$	8 835 \$	2 907 \$	22 229 \$	153 806 \$	181 576 \$

NOTE 13	AUTRES PASSIFS	
(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Montants à payer aux courtiers et aux clients	6 333 \$	6 577 \$
Créditeurs, charges à payer et autres éléments	5 214	3 548
Passifs liés aux assurances	3 730	3 374
Intérêts courus	1 559	2 334
Charges salariales à payer	1 331	976
Passif au titre des prestations constituées	855	837
Chèques et autres effets en circulation	610	75
Passif d'impôts futurs, montant net	235	–
Total	19 867 \$	17 721 \$

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles

à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	2009	2008
Décembre 2010 à août 2011	0 %	–	–	3 \$	5 \$
Jun 2011 ¹	7,63	–	203 millions \$ US	220	218
Mai 2012 ¹	7,00	–	209 millions \$ US	226	227
Août 2014	10,05	–	–	150	149
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011	–	997	1 000
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011	–	500	500
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012	–	2 500	2 500
Jun 2018	5,69	Jun 2013	–	900	896
Avril 2020	5,48	Avril 2015	–	874	871
Septembre 2022 ¹	4,64	Septembre 2017	–	270	270
Juillet 2023	5,83	Juillet 2018	–	650	650
Mai 2025	9,15	–	–	199	200
Juillet 2030 ¹	11,30	Juillet 2010	11 millions \$ US	11	11
Octobre 2030 ¹	10,88	Octobre 2010	24 millions \$ US	26	26
Février 2031 ¹	10,20	Février 2011	4 millions \$ US	4	4
Avril 2033 ¹	6,45	Octobre 2008	–	–	16
Mars 2034 ¹	3,08	Décembre 2009	21 millions \$ US	22	22
Jun 2035 ¹	6,12	Septembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Jun 2035 ¹	6,08	Septembre 2010	10 millions \$ US	11	11
Octobre 2104	4,97	Octobre 2015	–	796	800
Décembre 2105	4,78	Décembre 2016	–	2 233	2 249
Décembre 2106	5,76	Décembre 2017	–	1 780	1 800
				12 383 \$	12 436 \$

¹ Obligation d'une filiale.

NOUVELLES ÉMISSIONS ET NOUVEAUX RACHATS

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 2,5 milliards de dollars de billets à moyen terme qui constituent un endettement subordonné dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,382 % jusqu'au 1^{er} novembre 2012, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 1^{er} novembre 2017. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 1^{er} novembre 2012. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 2 avril 2008, la Banque a émis 500 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,48 % jusqu'au 2 avril 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,00 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 avril 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 2 avril 2015. Le 7 juillet 2008, la Banque a émis une deuxième tranche de 375 millions de dollars de billets à moyen terme échéant le 2 avril 2020, selon les mêmes modalités et conditions que l'émission initiale. La Banque a ajouté les émissions dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 7 juillet 2008, la Banque a émis 650 millions de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la Banque. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 5,828 % jusqu'au 9 juillet 2018, et au taux des acceptations bancaires majoré de 2,55 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 9 juillet 2023. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque le 9 juillet 2018. La Banque a ajouté l'émission dans ses fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

Le 5 septembre 2008, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées à 4,54 % en circulation d'un capital de 1 milliard de dollars échéant le 5 septembre 2013, à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital. L'émission a été admise comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

En septembre 2008, une filiale de la Banque a racheté 74 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang. Par la suite, en octobre 2008, une filiale de la Banque a racheté 16 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang. De ces émissions, un montant de 85 millions de dollars US a été admis comme fonds propres réglementaires de catégorie 2B.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

Échéances

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
1 an et moins	– \$	4 \$
Plus de 1 an à 2 ans	222	–
Plus de 2 ans à 3 ans	227	219
Plus de 3 ans à 4 ans	–	227
Plus de 4 ans à 5 ans	150	–
Plus de 5 ans	11 784	11 986
Total	12 383 \$	12 436 \$

La Banque classe les actions privilégiées, convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque, dans le passif aux fins de présentation financière de l'information. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées sans droit de conversion ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

Passif au titre des actions privilégiées

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série M	14,0	350 \$	14,0	350 \$
Série N	8,0	200	8,0	200
Total	22,0	550 \$	22,0	550 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du porteur. Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du BSIF.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Les actions de série M reçoivent des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque peut racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009, puis à prime décroissante pour atteindre un prix de 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013. À compter du 30 avril 2009, la Banque peut convertir les actions de série M en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série M alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 octobre 2013, chaque action de série M pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Les actions de série N reçoivent des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque peut racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante de 25,00 \$ l'action, si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2013. À compter du 30 avril 2009, la Banque pourra convertir les actions de série N en un nombre d'actions ordinaires de la Banque, déterminé en divisant le prix de rachat par action de série N alors applicable par 2,00 \$ ou 95 % du cours moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 31 janvier 2014, chaque action de série N pourra, au gré du porteur, être convertie en actions ordinaires aux mêmes conditions décrites ci-dessus. La Banque peut, en donnant un avis d'au moins 40 jours avant la date de conversion à tous les porteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes non versés jusqu'à la date de conversion.

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) ont été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre une action privilégiée de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A1 (actions de série A1) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A1 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. Après la fin de l'exercice, le 5 novembre 2009, la Fiducie a annoncé son intention de racheter la totalité des 900 000 TD CaTS le 31 décembre 2009 à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur. La Fiducie II est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie II, elle ne la consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des

actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Fiducie IV est une entité à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la Fiducie IV, elle ne la consolide pas.

Les billets TD CaTS, TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV sont tous admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution / paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	2009	2008
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur		
Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital au bilan consolidé							
Titres de fiducie de capital – série 2009	900	30 juin, 31 déc.	7,60 %	30 juin 2005 ¹	30 juin 2010 ²	895 \$	894 \$
Inclus dans les participations sans contrôle dans les filiales, au bilan consolidé							
Titres de fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 %	31 déc. 2013 ¹		981 \$	990 \$
Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé³							
Titres de Fiducie de capital II – série 2012 – 1	350	30 juin, 31 déc.	6,792 %	31 déc. 2007 ¹	À tout moment ⁴	350 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % ⁵	30 juin 2014 ⁶		550	–
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,00 % ⁷	30 juin 2014 ⁶		450	–
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % ⁸	31 déc. 2014 ⁶		750	–
	2 100					2 100 \$	350 \$

¹ À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie peut, sous réserve de l'approbation du BSIF, racheter les TD CaTS, les TD CaTS II ou les TD CaTS III, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

² À la date de la conversion et de toute distribution par la suite, les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS contre une action de série A1 de la Banque. Les actions de série A1 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

³ Les billets TD CaTS II et TD CaTS IV ne sont pas consolidés par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

⁴ Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

⁵ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 10,125 %.

⁶ À partir de la date de rachat, la Fiducie peut, sous réserve de l'approbation du BSIF, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

⁷ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9,735 %.

⁸ Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

NOTE 17 PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE DANS LES FILIALES

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
Actions privilégiées de FPI, série A	532 \$	523 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	981	990
Divers	46	47
Total des participations sans contrôle dans les filiales	1 559 \$	1 560 \$

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Le 17 mai 2007, une filiale de TD Bank, N.A. a émis 500 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif de FPI, série A pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars US. Les actions de série A donnent droit à un dividende non cumulatif annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale le 15 octobre 2017

et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie de la Banque.

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III, SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, une filiale de la Banque a émis 1 milliard de dollars de TD CaTS III comme décrit à la note 16.

NOTE 18 CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars. Les actions ordinaires sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	2009		2008		2007	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	810,1	13 241 \$	717,8	6 577 \$	717,4	6 334 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	4,6	247	4,6	255	3,8	173
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	8,8	451	4,6	274	1,2	85
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	34,9	1 381	–	–	–	–
Rachats d'actions ordinaires	–	–	–	–	(5,0)	(45)
Actions émises à l'acquisition de Commerce	–	–	83,3	6 147	–	–
Incidence des actions vendues (achetées) à des fins de transaction ¹	0,4	37	(0,2)	(12)	0,4	30
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	858,8	15 357 \$	810,1	13 241 \$	717,8	6 577 \$
Actions privilégiées de catégorie A						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	–	–
Série Q	8,0	200	8,0	200	–	–
Série R	10,0	250	10,0	250	–	–
Série S	10,0	250	10,0	250	–	–
Série Y	10,0	250	10,0	250	–	–
Série AA	10,0	250	10,0	250	–	–
Série AC	8,8	220	–	–	–	–
Série AE	12,0	300	–	–	–	–
Série AG	15,0	375	–	–	–	–
Série AI	11,0	275	–	–	–	–
Série AK	14,0	350	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	135,8	3 395 \$	75,0	1 875 \$	17,0	425 \$

¹ Achetées ou vendues par des filiales de la Banque, qui sont des entités de valeurs mobilières réglementées selon le Règlement 92-313 de la Loi sur les banques.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 1^{er} novembre 2010, et à prime décroissante de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014. Les actions de série O sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016. Les actions de série P sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017. Les actions de série Q sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve

du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017. Les actions de série R sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série S sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série Y sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AA sont admissibles comme fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série AC sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AE sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril. Les actions de série AG sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AI sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série AK sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2008 et 2009.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 8,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 %. En 2008, un total de 0,6 million d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque sans escompte et 4,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque avec un escompte de 1 % en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie, la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS, TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La Banque gère son capital conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Avoir des fonds propres suffisants pour garder la confiance des investisseurs et des déposants, tout en dégagant un rendement satisfaisant pour les actionnaires ordinaires.
- Posséder une structure de fonds propres appropriée, selon l'évaluation interne de la Banque, comme définie par les organismes de réglementation, et par rapport aux autres institutions financières.
- Obtenir le coût global le plus économique pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprenaient des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéficiaires non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations sans contrôle admissibles dans les filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes (excluant les filiales d'assurances) et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprenaient des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débetures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et 100 % des filiales d'assurances et des déductions des placements dans des titrisations.

Avec prise d'effet le 30 avril 2009 à des fins comptables et le 31 octobre 2008 à des fins de présentation réglementaire, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été alignée sur celle de la Banque. Avant le 30 avril 2009 et avant le 31 octobre 2008, les états financiers de la Banque et les fonds propres réglementaires de la Banque, respectivement, étaient calculés en incorporant les comptes de TD Bank, N.A. avec un décalage de un mois.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les participations importantes qui étaient détenues avant le 1^{er} janvier 2007, auparavant déduites des fonds propres de deuxième catégorie, sont déduites à 50 % des fonds propres de

première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit :

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008
Fonds propres de première catégorie	21 407 \$	20 679 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	11,3 %	9,8 %
Total des fonds propres ²	28 338 \$	25 348 \$
Ratio du total des fonds propres ³	14,9 %	12,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres ⁴	17,1	19,3

¹ Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

² Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

³ Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

NOTE 20 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture de l'investissement net, et les varia-

tions de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)	2009 ¹	2008
Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des couvertures de flux de trésorerie ²	739 \$	(1 409) \$
Perte nette de change latente sur conversion des placements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture ^{2,4}	(1 539)	(1 633)
Gain net sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 815	1 393
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu aux 31 octobre	1 015 \$	(1 649) \$

¹ Comprend l'incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, comme expliqué à la note 1, et se compose de ce qui suit : gains latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture, de 199 millions de dollars; gains de change latents sur conversion des placements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture, de 166 millions de dollars; et pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, de 36 millions de dollars.

² La Banque a consolidé les résultats de TD Bank, N.A. et a présenté le placement dans TD Ameritrade au moyen du taux de change au 30 septembre 2008 du fait que les résultats de ces établissements sont inclus avec un décalage de un mois.

Si le taux de change au 31 octobre 2008 avait été utilisé, le cumul des autres éléments du résultat étendu aurait augmenté de 3,347 milliards de dollars, et l'actif net de la Banque aurait enregistré une hausse correspondante.

³ Inclut l'incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme expliqué à la note 1a), de 563 millions de dollars.

⁴ Inclut l'incidence du rajustement transitoire à l'adoption des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* comme expliqué à la note 1a), de 0,3 million de dollars.

NOTE 21 REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les prêts détenus à des fins autres que de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et revenus d'intérêts associés au

financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières, les dérivés et les prêts détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Revenu d'intérêts net (perte d'intérêts nette)	1 210 \$	379 \$	(55) \$
Revenu (perte) de transaction	685	(794)	591
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$
Par produit			
Taux d'intérêt et portefeuilles de crédit	1 292 \$	(663) \$	239 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	573	481	312
Actions et autres portefeuilles	30	(233)	(15)
Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	47	(165)	(38)
Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation	1 942 \$	(580) \$	498 \$

¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, mais non gérées dans un portefeuille de négociation, qui ont été jumelées à des instruments financiers dérivés afin de constituer des relations de couverture économique.

NOTE 22 ASSURANCES

La Banque se livre à des activités d'assurances qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique

actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Assurances, déduction faite des demandes de règlement

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Primes et commissions gagnées, montant net	2 802 \$	2 701 \$	2 538 \$
Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance	1 889	1 774	1 533
	913 \$	927 \$	1 005 \$

NOTE 23 AUTRES REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts – autres revenus comprennent les éléments suivants :

- i) Revenu de change non lié aux activités de négociation de 201 millions de dollars (206 millions de dollars en 2008; 172 millions de dollars en 2007).
- ii) Gain de 163 millions de dollars en 2007 lié à la restructuration de Visa. Dans le cadre de la restructuration à l'échelle mondiale de Visa USA Inc., de l'Association Visa Canada et de Visa International Service Association, conclue le 3 octobre 2007, la Banque a reçu des actions de la nouvelle entité mondiale (Visa Inc.) en échange de la participation de la Banque à titre de membre dans l'Association Visa Canada.

- iii) Perte de 564 millions de dollars liée à la variation de la juste valeur des instruments dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente ((141) millions de dollars en 2008; néant en 2007).
- iv) Perte de 196 millions de dollars liée à la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite des provisions pour pertes sur créances ((186) millions de dollars en 2008; (46) millions de dollars en 2007).

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions attribuées après le 31 octobre 2002. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée, sur la période d'acquisition des droits en vertu des options attribuées, à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social. Aucune charge de rémunération n'a été comptabilisée pour les 23,9 millions d'options sur actions attribuées et en cours avant le 1^{er} novembre 2002, puisque la Banque a adopté de façon prospective l'actuelle norme comptable concernant la rémunération à base d'actions. Au 31 octobre 2009, 2,3 millions d'options sur actions restaient non exercées.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

a) La Banque

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur trois ou quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 5,7 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (9,2 millions en 2008; 11,0 millions en 2007). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 3 mars 2019. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2009	Prix d'exercice moyen pondéré	2008	Prix d'exercice moyen pondéré	2007	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$	18,3	41,18 \$
Conversion d'options de TD Banknorth en options sous-jacentes de la Banque	-	-	-	-	4,1	57,16
Conversion d'options de Commerce en options sous-jacentes de la Banque	-	-	10,8	54,63	-	-
Attribuées	4,0	41,50	2,0	72,67	1,5	67,42
Exercées	(4,6)	39,26	(4,6)	41,31	(3,8)	39,71
Frappées d'extinction / annulées	(1,0)	61,58	(0,8)	64,06	-	54,46
Options en cours à la fin de l'exercice	25,9	53,25 \$	27,5	55,37 \$	20,1	45,02 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	19,6	53,41 \$	23,0	53,27 \$	15,0	40,87 \$

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2009.

Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
15,97 \$ - 32,95 \$	0,6	1,62	27,21 \$	0,6	27,21 \$
33,42 \$ - 44,67 \$	10,2	3,86	39,76	6,4	38,77
46,42 \$ - 55,90 \$	2,2	2,29	49,29	2,2	49,29
57,02 \$ - 67,42 \$	8,1	5,06	61,91	7,0	61,46
68,70 \$ - 77,42 \$	4,8	6,86	72,22	3,4	72,02

À compter de l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Avant l'exercice 2008, la juste valeur des options attribuées était estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le changement de méthode n'a pas eu de répercussions importantes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,17 % (3,80 % en 2008; 3,90 % en 2007); ii) durée prévue des options de 5,6 ans (5,5 ans en 2008; 5,2 ans en 2007); iii) volatilité prévue de 23,9 % (15,9 % en 2008; 19,5 % en 2007); et iv) rendement de l'action prévu de 3,0 % (2,85 % en 2008; 2,92 % en 2007).

Au cours de l'exercice, 4,0 millions d'options (2,0 millions en 2008; 1,5 million en 2007) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 7,62 \$ l'option (10,80 \$ l'option en 2008; 11,46 \$ l'option en 2007). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 30 millions de dollars (22 millions de dollars en 2008; 20 millions de dollars en 2007) au titre des options sur actions attribuées.

b) TD Banknorth

Par suite de la privatisation de TD Banknorth le 20 avril 2007, 7,7 millions d'options sur actions de TD Banknorth ont été converties en 4,1 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange présenté dans la convention de fusion. À la date de la conversion, la juste valeur des options converties dont les droits étaient acquis était de 52 millions de dollars, somme qui a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition.

Les options sur actions de TD Banknorth qui seraient venues à échéance avant le 31 décembre 2008 n'ont pas été converties et ont été payées en espèces, selon leur valeur intrinsèque de 7 millions de dollars à la date de la conversion. Ces options faisaient partie de la contrepartie de l'acquisition.

Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de TD Banknorth en cours.

c) Commerce

Par suite de l'acquisition de Commerce le 31 mars 2008, les droits sur toutes les options sur actions de Commerce, totalisant 19,6 millions d'options, sont devenus acquis à l'acquisition et ont immédiatement été convertis en 10,8 millions d'options sur actions de la Banque, au moyen du ratio d'échange prévu dans la convention de fusion. La juste valeur des options converties était de 263 millions de dollars. Cette somme a été comptabilisée dans le surplus d'apport et faisait partie de la contrepartie de l'acquisition. Du fait de la conversion, il n'y a plus d'options sur actions de Commerce en cours.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) La Banque

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période d'acquisition des droits. À la date d'échéance, le participant reçoit une somme en espèces qui représente la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Au 31 octobre 2009, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 11 millions (9 millions en 2008; 8 millions en 2007).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalent à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment où le participant prend sa retraite, en cas d'invalidité permanente ou de cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur, et doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant avant la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2009, 2,5 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,3 millions en 2008).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 235 millions de dollars (191 millions de dollars en 2008; 125 millions de dollars en 2007). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 309 millions de dollars (77 millions de dollars en 2008; 202 millions de dollars en 2007).

b) TD Banknorth

TD Banknorth a offert des unités d'actions subalternes et des plans d'unités d'actions fondées sur la performance à certains employés de TD Banknorth. En vertu de ces plans, des unités équivalent aux actions ordinaires de TD Banknorth et dont les droits s'acquerraient généralement après trois ans ont été attribuées aux participants. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Par suite de la privatisation

de TD Banknorth, les unités d'actions ont été converties en équivalent en actions ordinaires de la Banque au moyen du ratio d'échange indiqué dans la convention de fusion. En outre, pour les périodes de performance futures, le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance sera rajusté selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

TD Banknorth a également offert un plan d'unités d'actions subalternes fondées sur la performance à certains de ses dirigeants, qui prévoit l'attribution d'unités d'actions équivalent aux actions ordinaires de la Banque qui s'acquerraient à la fin de la période de trois ans. Le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour les deux premières années de la période de performance a été rajusté afin de tenir compte de la performance de TD Banknorth en regard d'un objectif de croissance annuelle du bénéfice d'exploitation par action. Par suite de la privatisation de TD Banknorth, le nombre d'unités d'actions fondées sur la performance pour la troisième et dernière année de la période de performance sera rajusté compte tenu du rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

En vertu de ces plans, le nombre d'unités d'actions de TD Banknorth au 31 octobre 2009 était de 0,4 million (0,5 million en 2008; 1,6 million en 2007). La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur des unités d'actions sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Au cours de l'exercice, TD Banknorth a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 14 millions de dollars (32 millions de dollars en 2008; 37 millions de dollars en 2007). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 4 millions de dollars (12 millions de dollars en 2008; 46 millions de dollars en 2007).

Un plan d'actionnariat était ouvert aux employés ayant un an de service et plus. La participation au plan d'actionnariat a pris fin le 31 décembre 2006.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Avant le 1^{er} mars 2007, les employés pouvaient verser jusqu'à 6 % de leur salaire de base annuel, sans dépasser 4 500 \$ par année civile, afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque versait un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les cotisations de la Banque ont totalisé 52 millions de dollars (52 millions de dollars en 2008; 49 millions de dollars en 2007) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2009, 8,7 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (7,4 millions en 2008; 6,5 millions en 2007). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le Régime), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le Régime a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont soit à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages complémentaires), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages complémentaires comprennent généralement l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou de maternité.

Pour les régimes de retraite principaux et les principaux régimes d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (dix ans pour l'Association et onze ans pour le Régime), et d'après la période moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (huit ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (10 ans pour l'Association, 11 ans pour le Régime et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont principalement capitalisés par les cotisations de la Banque et celles des participants. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en bout de ligne, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2009 se sont établies à 626 millions de dollars. Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2008 et au 1^{er} mars 2009 respectivement pour l'Association et le Régime. Les prochaines dates d'évaluation aux fins de la capitalisation seront faites au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,75 % pour l'Association et de 4,25 % pour le Régime comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

L'objectif premier de l'Association et du Régime est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant.

Politique de placement

Titres	Fourchette acceptable	
	Association	Régime
Titres de créance	30 % – 48 %	95 % – 100 %
Actions	35 % – 65 %	0 %
Placements alternatifs	0 % – 15 %	0 %
Équivalents de trésorerie	0 % – 4 %	0 % – 5 %

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir dans des obligations à rendement élevé jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel Scotia Capital et d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. En règle générale, l'achat du portefeuille d'actions est entièrement investi et largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiduciaires de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier additionnel. Toutefois, l'Association investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

La politique de placement du Régime, établie le 1^{er} mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'une entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable.

Aux 31 juillet, la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour l'Association (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite), était la suivante :

Répartition des actifs

Titres	Association		
	2009	2008	2007
Titres de créance	33 %	33 %	35 %
Actions	55	57	56
Placements alternatifs	8	8	7
Équivalents de trésorerie	4	2	2
Total	100 %	100 %	100 %

Au 31 juillet 2009, les actifs du Régime s'établissaient à 1 million de dollars.

Pour 2009, les actifs nets de l'Association comportaient des placements dans la Banque et ses personnes liées ayant une juste valeur de 4 millions de dollars (9 millions de dollars en 2008; 8 millions de dollars en 2007).

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque. Les actifs et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis aux 31 juillet.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes de retraite principaux

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 988 \$	1 995 \$	1 852 \$
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	2 201	2 070	1 979
Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	66	78	65
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	143	129	112
Cotisations des participants	43	36	33
Prestations versées	(122)	(110)	(103)
Pertes actuarielles	21	141	–
Modification des hypothèses actuarielles	(182)	(149)	(32)
Modifications de régime	–	6	16
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	2 170	2 201	2 070
Variation des actifs des régimes			
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	2 138	2 225	2 015
Rendement réel des actifs des régimes	73	72	83
Gain (perte) à la cession de placements	(138)	10	131
Cotisations des participants	43	36	33
Cotisations de l'employeur	583	83	83
Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements	(130)	(174)	16
Variation du taux de change	34	4	(29)
Prestations versées	(122)	(110)	(103)
Frais d'administration	(8)	(8)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2 473	2 138	2 225
Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations par rapport aux prestations projetées¹	303	(63)	155
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	527	414	190
Coût des services passés non constaté	54	64	68
Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre	72	29	15
Charge de retraite reportée	956 \$	444 \$	428 \$
Charge annuelle			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût des services rendus au cours de la période – prestations acquises	68 \$	78 \$	65 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	143	129	112
Rendement réel des actifs des régimes	169	96	(197)
Gains actuariels	(161)	(8)	(32)
Modifications de régime	–	6	16
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
Rendement des actifs des régimes ²	(300)	(246)	61
Pertes actuarielles ³	185	22	41
Modifications de régime ⁴	10	4	(7)
Charge de retraite	114 \$	81 \$	59 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées ⁵	7,13 %	5,68 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁶	6,75	6,75	6,75
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,90 %	6,30 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁶	6,75	6,75	6,75

¹ Pour le Régime, les obligations au titre des prestations projetées et la juste valeur des actifs ont totalisé respectivement 13 millions de dollars et 1 million de dollars.

² Comprend le rendement à long terme prévu des actifs des régimes de 131 millions de dollars (150 millions de dollars en 2008; 136 millions de dollars en 2007), moins le rendement réel des actifs des régimes de (169) millions de dollars ((96) millions de dollars en 2008; 197 millions de dollars en 2007).

³ Comprendent la perte constatée pour l'exercice 2009 de 24 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008; 9 millions de dollars en 2007), moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (161) millions de dollars ((8) millions de dollars en 2008; (32) millions de dollars en 2007).

⁴ Comprendent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2009 de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008; 9 millions de dollars en 2007), moins le coût réel des modifications de régime au cours de l'exercice de néant (6 millions de dollars en 2008; 16 millions de dollars en 2007).

⁵ L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 % (5,7 % en 2007), ce qui reflète l'évaluation actuarielle au 31 octobre 2008. Le Régime a été évalué le 1^{er} mars 2009, date de création du Régime, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.

⁶ Déduction faite des frais et charges de l'Association.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations des participants actifs, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de CT. Les actifs et les obligations du régime de retraite sont évalués aux 31 juillet.

Obligations et actifs du régime de retraite à prestations déterminées de CT

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	326 \$	338 \$	338 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	330	350	357
Charge de retraite reportée	65	70	75
Charge de retraite	5	3	5

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

(qui comprend TD Banknorth et Commerce)

TD Banknorth offre un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations constituées dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2009 s'est élevé à 31 millions de dollars.

Le tableau suivant présente la situation financière du volet à prestations déterminées du régime de retraite de TD Banknorth. Les actifs et les obligations du régime sont évalués aux 31 octobre.

Obligations et actifs du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	445 \$	311 \$	338 \$
Actifs du régime à la juste valeur à la fin de l'exercice	411	418	460
Charge de retraite reportée	135	123	115
Charge de retraite	(11)	(1)	4

Obligations du principal régime d'avantages complémentaires de retraite

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	329 \$	396 \$	374 \$
Coût des services rendus au cours de la période – prestations acquises	9	12	11
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	23	21
Modifications de régime	10	–	–
Prestations versées	(9)	(9)	(8)
Gains actuariels	(9)	(93)	(2)
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	351	329	396
Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses	14	23	120
Coût non amorti des services passés	(32)	(48)	(54)
Cotisations de l'employeur	3	2	3
Passif au titre des prestations constituées	366 \$	352 \$	327 \$
Charge annuelle			
La charge nette au titre des avantages complémentaires de retraite comprend les éléments suivants :			
Coût au titre des services rendus au cours de la période – prestations acquises	9 \$	12 \$	11 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	21	23	21
Gains actuariels	(9)	(93)	(2)
Modifications de régime	10	–	–
Écart entre les coûts attribuables à la période et les coûts constatés au cours de la période au titre de ce qui suit :			
Pertes actuarielles ¹	9	98	8
Modifications de régime ²	(16)	(6)	(5)
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite	24 \$	34 \$	33 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,30 %	5,60 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	6,70 %	6,30 %	5,60 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50

¹ Comprennent la perte constatée pour l'exercice 2009 de néant (5 millions de dollars en 2008; 6 millions de dollars en 2007) moins les gains actuariels sur les obligations au titre des prestations projetées au cours de l'exercice de (9) millions de dollars ((93) millions de dollars en 2008; (2) millions de dollars en 2007).

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,70 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

Régimes de retraite complémentaires

Ces régimes sont des régimes de retraite complémentaires des employés, qui sont capitalisés en partie par les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des plus importants régimes de retraite complémentaires de la Banque. Les actifs et les obligations des régimes de retraite sont évalués aux 31 juillet.

Obligations et actifs des régimes de retraite complémentaires

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	337 \$	329 \$	342 \$
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice	2	2	–
Passif au titre des prestations constituées	306	292	271
Charge de retraite	32	32	33

Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance médicale, d'assurance vie et d'assurance dentaire aux employés du Canada à la retraite qui répondent aux exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service.

Le tableau suivant présente la situation financière du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Les obligations du principal régime d'avantages complémentaires de retraite sont évaluées aux 31 juillet.

² Comprennent l'amortissement des coûts des modifications de régime pour l'exercice 2009 de (6) millions de dollars ((6) millions de dollars en 2008; (5) millions de dollars en 2007) moins le coût réel des modifications de régime au cours de l'exercice de 10 millions de dollars (néant en 2008; néant en 2007).

Pour 2009, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 6 millions de dollars et à une baisse de 4 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 53 millions de dollars et à une baisse de 43 millions de dollars.

FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite et à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite sont comme suit :

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008	2007
Régimes de retraite principaux	626 \$	96 \$	84 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	–	(1)	2
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	–	–	48
Régimes de retraite complémentaires	18	11	16
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	10	9	9
Total	654 \$	115 \$	159 \$

Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2010 des cotisations de 161 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de CT, de néant au régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, de 14 millions de dollars aux régimes de retraite complémentaires des employés de la Banque et de 14 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élevaient à 123 millions de dollars pour 2010; 124 millions de dollars pour 2011; 125 millions de dollars pour 2012; 127 millions de dollars pour 2013; 129 millions de dollars pour 2014 et 690 millions de dollars pour les exercices compris entre 2015 et 2019.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires de retraite s'élevaient à 14 millions de dollars pour 2010; 15 millions de dollars pour 2011; 16 millions de dollars pour 2012; 17 millions de dollars pour 2013; 19 millions de dollars pour 2014 et 113 millions de dollars pour les exercices compris entre 2015 et 2019.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 octobre :

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Autres actifs		
Régimes de retraite principaux	956 \$	444 \$
Régime de retraite à prestations déterminées de CT	65	70
Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth	135	123
Charge de retraite reportée	1 156	637
Autres passifs		
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	366	352
Régimes de retraite complémentaires	306	292
Autres avantages sociaux futurs – montant net	183	193
Passif au titre des prestations constituées	855	837
Montant net constaté aux 31 octobre	301 \$	(200) \$

NOTE 26 FRAIS DE RESTRUCTURATION

FRAIS DE RESTRUCTURATION ET D'INTÉGRATION DE COMMERCE

Par suite de l'acquisition de Commerce et des initiatives de restructuration et d'intégration connexes, la Banque a engagé des frais de restructuration de 36 millions de dollars avant impôts en 2009 (48 millions de dollars en 2008). Les frais de restructuration se composent principalement d'indemnités de départ, de frais de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2009, la Banque a également engagé des frais d'intégration de 393 millions de dollars (63 millions de dollars en 2008) avant impôts. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs aux ressources affectées à l'intégration, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externe, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

FRAIS DE RESTRUCTURATION, DE PRIVATISATION ET DE FUSION DE TD BANKNORTH

Par suite de la privatisation de TD Banknorth et des initiatives de restructuration connexes entreprises au sein de TD Banknorth et de TD Bank USA, N.A. (TD Bank USA) au cours de l'exercice 2007, la Banque a engagé des frais de restructuration totalisant 67 millions de dollars avant impôts, desquels un montant de 59 millions de dollars se rapporte à TD Banknorth et un montant de 8 millions de dollars se rapporte à TD Bank USA. Les frais de restructuration sont essentiellement composés d'indemnités de départ, de coûts de modification de certains contrats d'emploi et de primes de cadres ainsi que de la dépréciation d'actifs à long terme. Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au cours de 2007, TD Banknorth avait également engagé des frais de privatisation de 11 millions de dollars avant impôts, lesquels étaient essentiellement composés d'honoraires d'avocats et de preneurs fermes, ainsi que des frais relatifs à la fusion de 8 millions de dollars liés à l'intégration de Hudson United Bancorp (Hudson) et d'Interchange au sein de TD Banknorth. Dans l'état des résultats consolidé, les frais de privatisation et de fusion sont compris dans les frais autres que d'intérêts.

Au 31 octobre 2009, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 20 millions de dollars (29 millions de dollars en 2008; 29 millions de dollars en 2007), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)

					2009	2008	2007
	Ressources humaines	Immobilier	Technologie	Divers	Total	Total	Total
Solde au début de l'exercice	21 \$	5 \$	1 \$	2 \$	29 \$	29 \$	27 \$
Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice :							
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	–	36	–	–	36	48	67
Montant utilisé au cours de l'exercice :							
Services bancaires de gros	5	–	–	–	5	7	10
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	16	18	1	2	37	41	55
Écart de conversion et autres rajustements	–	(3)	–	–	(3)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	– \$	20 \$	– \$	– \$	20 \$	29 \$	29 \$

Les frais autres que d'intérêts comprennent ce qui suit :

- i) Une charge de cotisation spéciale de 55 millions de dollars avant impôts (35 millions de dollars après impôts) ou 49 millions de dollars US avant impôts (31 millions de dollars US après impôts) a été imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) aux États-Unis le 22 mai 2009.
- ii) Une charge relativement au règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth. Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth. En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif.
- iii) Une charge de restructuration et d'intégration relative à l'acquisition de Commerce de 429 millions de dollars (111 millions de dollars en 2008; néant en 2007). Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, et de la dépréciation d'actifs à long terme résultant d'une baisse de valeur. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes et des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque). Les frais de restructuration et d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.
- iv) Une charge d'amortissement des actifs incorporels de 653 millions de dollars (577 millions de dollars en 2008; 499 millions de dollars en 2007).
- v) Un rajustement positif de 477 millions de dollars lié à une reprise partielle de la provision pour litiges de la Banque relative à Enron en 2008.

NOTE 28 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2009. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs sont

déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(95) \$	429 \$	974 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	336	108	(121)
	241	537	853
Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu			
Impôts sur les bénéfices exigibles	688	(1 092)	980
Impôts sur les bénéfices futurs	798	(598)	(78)
	1 486	(1 690)	902
Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	(18)	–	(10)
Impôts sur les bénéfices futurs	348	(463)	442
	330	(463)	432
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	2 057 \$	(1 616) \$	2 187 \$
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	539 \$	(529) \$	1 120 \$
Provinciaux	297	(237)	598
Autres pays	(261)	103	226
	575	(663)	1 944
Impôts sur les bénéfices futurs			
Fédéral	446	118	(37)
Provinciaux	238	57	(13)
Autres pays	798	(1 128)	293
	1 482	(953)	243
Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices	2 057 \$	(1 616) \$	2 187 \$

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009	2008	2007
Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	1 006 \$	31,8 %	1 342 \$
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :			
Dividendes reçus	(333)	(10,5)	(345)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(448)	(14,1)	(457)
Variations des taux d'impôt fédéral et provinciaux futurs	–	–	1
Divers – montant net	16	0,4	(4)
Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices réel	241 \$	7,6 %	537 \$
			13,1 %
			853 \$
			18,3 %

L'actif (le passif) d'impôts futurs, montant net, présenté dans les autres passifs comprend ce qui suit :

Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net		
(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Provision pour pertes sur créances	678 \$	503 \$
Locaux et matériel	170	125
Revenus reportés	–	23
Valeurs mobilières	65	1 321
Écarts d'acquisition	67	76
Avantages sociaux	545	431
Perte reportée en avant	141	580
Divers	35	–
Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 701	3 059
Provision pour moins-value	(124)	(80)
Actifs d'impôts sur les bénéfices futurs	1 577	2 979
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs		
Actifs incorporels	(898)	(1 111)
Revenus reportés	(72)	–
Avantages sociaux	(323)	(140)
Divers	(519)	(481)
Passifs d'impôts sur les bénéfices futurs	(1 812)	(1 732)
Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net¹	(235)\$	1 247 \$

¹ Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2009, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (473) millions de dollars (193 millions de dollars en 2008) du Canada; de 194 millions de dollars (1 031 millions de dollars en 2008) des États-Unis et de 44 millions de dollars (23 millions de dollars en 2008) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales seraient assujettis à un impôt additionnel uniquement en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 462 millions de dollars au 31 octobre 2009 (473 millions de dollars en 2008).

NOTE 29 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette

méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2009	2008	2007
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	3 774 \$	3 977 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	847,1	769,6	718,6
Bénéfice de base par action (en dollars canadiens)	3,49 \$	4,90 \$	5,53 \$

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953	3 774	3 977
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	847,1	769,6	718,6
Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions ¹ (en millions)	3,0	6,1	6,9
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	850,1	775,7	725,5
Bénéfice dilué par action¹ (en dollars canadiens)	3,47 \$	4,87 \$	5,48 \$

¹ Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2008, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 077 mille options en cours à un prix

d'exercice moyen pondéré de 68,94 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2007, le calcul du bénéfice dilué par action n'avait pas tenu compte de la moyenne pondérée de 0,01 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 65,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, certaines valeurs mobilières et certains prêts, ainsi que des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas toutefois, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui comprend des intrants provenant de marchés observables et qui donnera ainsi lieu à un gain de comptabilisation initiale, lequel sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Le gain de comptabilisation initiale est la différence entre la juste valeur établie d'après une technique d'évaluation qui comprend des intrants provenant de marchés observables et la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale représentée par le prix de transaction. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des intrants sur des marchés non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Après la constatation initiale, la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur qui sont cotés sur des marchés actifs est fondée sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque l'instrument n'est pas coté sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui utilisent des intrants provenant de marchés observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix sur des marchés observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation utilisant des intrants de marchés non observables.

Certains facteurs tels que l'écart acheteur-vendeur, le profil de crédit, les paramètres des intrants et l'incertitude du modèle sont pris en compte, s'il y a lieu, lorsque les valeurs sont calculées au moyen de techniques d'évaluation.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier ou il est éteint.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable équivaut à la juste valeur

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur appropriés et/ou courbes de crédit. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations et des valeurs mobilières empruntées ou achetées en vertu de prises en pension est considérée être égale à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

Les méthodes employées pour calculer la juste valeur sont décrites à la note 2. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après les prix cotés ou, lorsque les prix cotés ne sont pas disponibles facilement, d'après les prix cotés d'autres titres semblables, d'après des preuves provenant de tiers ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants de marchés observables.

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur estimative des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute

protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable.

Les titres de créance classés comme prêts, par définition, ne comprennent pas les valeurs mobilières qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Puisque des prix cotés ne sont pas disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation d'intrants de marchés observables.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les cours de courtiers, s'ils sont disponibles. En l'absence de cours de courtiers disponibles ou fiables, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation d'intrants de marchés observables.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est calculée à l'aide de modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours et des prix courants des instruments sous jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de modèles reconnus, mais elle est comptabilisée déduction faite des rajustements de valeur qui tiennent compte de la nécessité d'inclure les paramètres des intrants et les risques d'illiquidité et de crédit qui ne sont pas nécessairement pris en compte par les modèles d'évaluation. Si les hypothèses utilisées pour créer un modèle sont incertaines ou si les modèles utilisés sont complexes, un rajustement de valeur est aussi comptabilisé pour tenir compte de l'incertitude du modèle. Si le modèle comprend des intrants qui ne sont pas observables sur le marché, et que ces intrants influent largement sur l'évaluation, le dérivé est initialement évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par le modèle d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les intrants non observables deviennent observables.

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite du bien détenu en sûreté, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement de la valeur du bien détenu en sûreté.

La méthode de calcul de la juste valeur employée pour les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction est la même que celle utilisée pour les instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dépôts

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation d'intrants de marchés observables.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 414 \$	2 414 \$	2 517 \$	2 517 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	19 103	15 429	15 429
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	21 023 \$	21 023 \$	20 993 \$	20 993 \$
Autres titres de créance	9 331	9 331	15 281	15 281
Titres de participation	22 627	22 627	22 697	22 697
Droits conservés	1 339	1 339	526	526
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	54 320 \$	54 320 \$	59 497 \$	59 497 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	47 953 \$	47 953 \$	44 579 \$	44 579 \$
Autres titres de créance	29 010	29 010	19 886	19 886
Titres de participation ²	1 915	2 144	3 301	3 587
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction ⁴	5 963	5 963	7 355	7 355
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	84 841 \$	85 070 \$	75 121 \$	75 407 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	9 024 \$	9 244 \$	6 622 \$	6 675 \$
Autres titres de créance	638	653	2 885	2 887
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662 \$	9 897 \$	9 507 \$	9 562 \$
Valeurs mobilières prises en pension	32 948 \$	32 948 \$	42 425 \$	42 425 \$
Prêts^{1,2}	253 128	253 448	219 624	218 308
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 946	9 946	11 040	11 040
Instruments financiers dérivés	49 445	49 445	83 548	83 548
Autres actifs	9 503	9 503	12 800	12 800
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	355 615 \$	358 696 \$	331 000 \$	333 080 \$
Dépôts détenus à des fins de transaction	35 419	35 419	44 694	44 694
Acceptations	9 946	9 946	11 040	11 040
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 641	17 641	18 518	18 518
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	16 472	16 472	18 654	18 654
Instruments financiers dérivés	48 152	48 152	74 473	74 473
Autres passifs	14 717	14 717	14 085	14 085
Billets et débiteures subordonnés	12 383	13 087	12 436	11 609
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 445	1 484	1 444	1 472

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts et certains prêts sont classés comme prêts détenus à des fins de transaction, comme expliqué à la note 1a).

³ Au 31 octobre 2009, les titres de participation dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 2 242 millions de dollars (1 504 millions de dollars en 2008) n'ont pas de prix cotés et sont comptabilisés au coût. La juste valeur de ces titres de participation s'établissait à 2 471 millions de dollars (1 790 millions de dollars en 2008) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

⁴ Inclut la juste valeur des valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2009, de 38 millions de dollars (41 millions de dollars en 2008), et d'autres titres de créance de 5 925 millions de dollars (7 314 millions de dollars en 2008).

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix et intrants de marchés externes et l'application constante de modèles d'évaluation sur une certaine période, et les contrôles et processus sur la durée du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels de contrats.

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant

être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement des droits conservés et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 octobre 2009, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

Actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une technique d'évaluation

(en millions de dollars canadiens)

				2009
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
ACTIFS FINANCIERS				
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	4 426 \$	5 580 \$	15 \$	10 021 \$
Provinces	-	2 605	4	2 609
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	542	4 509	39	5 090
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	2 010	4	2 014
Titres adossés à des créances hypothécaires				
Résidentielles	-	1 289	-	1 289
Autres titres de créance				
Émetteurs canadiens	34	2 439	48	2 521
Autres émetteurs	-	6 498	312	6 810
Titres de participation				
Actions privilégiées	33	-	-	33
Actions ordinaires	21 818	775	1	22 594
Droits conservés	-	-	1 339	1 339
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	26 853 \$	25 705 \$	1 762 \$	54 320 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 679 \$	202 \$	-	10 881 \$
Provinces	-	380	-	380
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	6	6 166	-	6 172
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	447	10 363	-	10 810
Titres adossés à des créances hypothécaires				
Résidentielles	-	19 145	-	19 145
Autres titres de créance				
Titres adossés à des créances mobilières	97	11 963	-	12 060
Obligations de sociétés et autres	1 045	15 875	-	16 920
Titres de participation				
Actions privilégiées	111	-	-	111
Actions ordinaires	89	68	-	157
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction²	-	5 795	168	5 963
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 474 \$	69 957 \$	168 \$	82 599 \$
Prêts¹	- \$	328 \$	22 \$	350 \$
Instruments financiers dérivés	895	47 399	1 151	49 445
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	- \$	34 479 \$	940 \$	35 419 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	6 741	10 892	8	17 641
Instruments financiers dérivés	885	45 585	1 682	48 152

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Comprend la juste valeur des valeurs mobilières émises et assurées par un gouvernement de 38 millions de dollars au 31 octobre 2009 et d'autres titres de créance de 5 925 millions de dollars au 31 octobre 2009.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

Rapprochement des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur (évaluation de niveau 3)

(en millions de dollars canadiens)

	Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s			Activités			Transferts		Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³	
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2008	Inclus dans les autres résultats ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2009	
ACTIFS FINANCIERS										
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	26 \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	(21)\$	8 \$	– \$	15 \$	– \$
Provinces	59	6	–	139	–	(254)	57	(3)	4	–
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	46	1	–	3	–	(57)	46	–	39	(5)
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	381	16	–	118	–	(446)	40	(105)	4	–
Autres titres de créance	375	(6)	–	36	–	(103)	52	(306)	48	(1)
Émetteurs canadiens	711	76	–	216	–	(615)	387	(463)	312	34
Titres de participation	–	–	–	78	–	(77)	–	–	1	–
Actions ordinaires	–	–	–	78	–	(77)	–	–	1	–
Droits conservés	523	(9)	–	–	1 262	(437)	–	–	1 339	(41)
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	2 121 \$	85 \$	– \$	591 \$	1 262 \$	(2 010)\$	590 \$	(877)\$	1 762 \$	(13)\$
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et municipaux et des organismes américains	10 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(10)\$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	10	(3)	–	–	(30)	197	(6)	168	(17)
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente⁴	10 \$	10 \$	(3)\$	– \$	– \$	(40)\$	197 \$	(6)\$	168 \$	(17)\$
Prêts⁵	51 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	(73)\$	54 \$	(12)\$	22 \$	(5)\$
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction	583 \$	44 \$	– \$	– \$	574 \$	(300)\$	39 \$	– \$	940 \$	60 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	268	–	–	(26)	–	(173)	–	(61)	8	–
Instruments financiers dérivés⁶	(431)	(148)	–	(129)	353	614	270	2	531	96

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consiste en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Au 31 octobre 2008, les actifs disponibles à la vente du niveau 3 comprenaient 8 435 millions de dollars d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du

Manuel de l'ICCA, les valeurs mobilières disponibles à la vente susmentionnées ont été reclassées dans les prêts en date du 1^{er} novembre 2008, comme décrit à la note 1a), et, par conséquent, ne sont pas incluses dans les soldes d'ouverture au 1^{er} novembre 2008.

⁵ Comprennent prêts détenus à des fins de transaction.

⁶ Composés d'actifs dérivés de 1 151 millions de dollars et de passifs dérivés de 1 682 millions de dollars, tous évalués d'après des intrants du niveau 3, au 31 octobre 2009, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au ou hors niveau 3 présentés dans le tableau ci-dessus ont surtout été effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des intrants de marché observables importants ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.

- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la valeur, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des intrants de marché observables importants, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des intrants de marché non observables importants.

Le tableau ci-dessous indique l'effet qu'aurait pu avoir au 31 octobre 2009 l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. En calculant ces fourchettes, la Banque a tenu compte des variations de certains intrants non observables tels que les taux de corrélation et de recouvrement.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	2009	
	Incidence sur l'actif net	
	Baisse de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
Actifs et passifs financiers		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	52 \$	54 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	3	3
Prêts	2	2
Actifs dérivés	39	46
Dépôts détenus à des fins de transaction	5	5
Passifs dérivés	58	51
Total	159 \$	161 \$

Au 31 octobre 2008, l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 allait d'une baisse de la juste valeur de 556 millions de dollars à une augmenta-

tion de la juste valeur de 554 millions de dollars (avant les modifications aux rajustements de valeur). Les fourchettes de l'exercice précédent ont été calculées à partir des soldes du niveau 3 qui comprenaient des titres de créance inclus dans les obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes comme présentées avant les modifications du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, comme décrit à la note 1a).

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les intrants utilisés pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des intrants de marchés non observables importants.

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008 ¹
Solde au début de l'exercice	33 \$	34 \$
Nouvelles transactions	4	6
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de la période	(18)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	19 \$	33 \$

¹ Exclut les rajustements de valeur liés à l'incertitude des paramètres du modèle et des intrants de 48 millions de dollars qui sont reflétés dans la juste valeur des instruments sous-jacents établie par des techniques d'évaluation.

NOTE 31 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixation du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles

du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie «Taux variable».

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2009							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	
Actif								
Liquidités et autres	1,0 \$	19,0 \$	0,1 \$	20,1 \$	– \$	– \$	1,4 \$	21,5 \$
<i>Rendement réel</i>		0,2 %	1,4 %		– %	– %		
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	0,2 \$	7,8 \$	5,7 \$	13,7 \$	9,0 \$	8,9 \$	22,7 \$	54,3 \$
<i>Rendement réel</i>		1,0 %	0,8 %		2,9 %	2,6 %		
Disponibles à la vente	0,1 \$	44,7 \$	9,1 \$	53,9 \$	25,8 \$	4,2 \$	0,9 \$	84,8 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	1,6 %		2,8 %	6,1 %		
Détenues jusqu'à leur échéance	– \$	0,9 \$	2,0 \$	2,9 \$	6,8 \$	– \$	– \$	9,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,4 %	3,4 %		4,0 %	– %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,8 \$	18,8 \$	2,3 \$	26,9 \$	2,3 \$	2,0 \$	1,8 \$	33,0 \$
<i>Rendement réel</i>		0,5 %	0,5 %		1,8 %	5,5 %		
Prêts ¹	7,0 \$	140,3 \$	20,7 \$	168,0 \$	62,6 \$	16,1 \$	6,4 \$	253,1 \$
<i>Rendement réel</i>		4,6 %	5,2 %		5,3 %	5,6 %		
Divers	59,5 \$	– \$	– \$	59,5 \$	– \$	– \$	41,3 \$	100,8 \$
Total de l'actif	73,6 \$	231,5 \$	39,9 \$	345,0 \$	106,5 \$	31,2 \$	74,5 \$	557,2 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,3 \$	15,7 \$	34,0 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	35,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,8 %	0,4 %		1,5 %	5,4 %		
Autres dépôts	126,5 \$	36,7 \$	28,9 \$	192,1 \$	52,9 \$	5,5 \$	105,1 \$	355,6 \$
<i>Rendement réel</i>		1,3 %	2,3 %		3,0 %	6,4 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17,6 \$	– \$	– \$	17,6 \$	– \$	– \$	– \$	17,6 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,1 \$	14,1 \$	1,6 \$	15,8 \$	– \$	– \$	0,7 \$	16,5 \$
<i>Rendement réel</i>		0,3 %	0,4 %		– %	– %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	0,1 \$	– \$	0,1 \$	0,6 \$	11,7 \$	– \$	12,4 \$
<i>Rendement réel</i>		0,2 %	– %		8,0 %	5,3 %		
Divers	58,1 \$	– \$	0,9 \$	59,0 \$	0,6 \$	– \$	21,4 \$	81,0 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	– \$	– \$	3,4 \$	– \$	35,3 \$	38,7 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	202,3 \$	69,2 \$	47,1 \$	318,6 \$	57,6 \$	17,5 \$	163,5 \$	557,2 \$
Position nette	(128,7) \$	162,3 \$	(7,2) \$	26,4 \$	48,9 \$	13,7 \$	(89,0) \$	– \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans les prêts, comme décrit à la note 1a).

Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars canadiens)

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2009								
Monnaie canadienne	(82,0)\$	109,9 \$	5,7 \$	33,6 \$	10,3 \$	(4,1)\$	(69,3)\$	(29,5)\$
Monnaie étrangère	(46,7)	52,4	(12,9)	(7,2)	38,6	17,8	(19,7)	29,5
Position nette	(128,7)\$	162,3 \$	(7,2)\$	26,4 \$	48,9 \$	13,7 \$	(89,0)\$	- \$
2008								
Total de l'actif	105,8 \$	193,6 \$	45,0 \$	344,4 \$	102,5 \$	30,0 \$	86,3 \$	563,2 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	185,9	125,6	54,8	366,3	44,5	15,7	136,7	563,2
Position nette	(80,1)\$	68,0 \$	(9,8)\$	(21,9)\$	58,0 \$	14,3 \$	(50,4)\$	- \$

NOTE 32

PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, SÛRETÉS ET GARANTIES

LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	13 311 \$	11 882 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	354	483
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	25 197	32 706
Durée initiale de plus de un an	36 182	35 664
Total	75 044 \$	80 735 \$

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 459 millions de dollars.

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 569 millions de dollars pour 2010; 530 millions de dollars pour 2011; 483 millions de dollars pour 2012; 456 millions de dollars pour 2013; 384 millions de dollars pour 2014; et 1 784 millions de dollars pour 2015 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 20 millions de dollars pour 2010; 31 millions de dollars pour 2011; 6 millions de dollars pour 2012; 7 millions de dollars pour 2013; 7 millions de dollars pour 2014; et 15 millions de dollars pour 2015 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 ont été de 844 millions de dollars (679 millions de dollars en 2008; 582 millions de dollars en 2007).

Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûreté

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2009, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 31 milliards de dollars (41 milliards de dollars en 2008) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2009, des actifs d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (9 milliards de dollars en 2008) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2009 s'élevaient à 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2008).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 23,2 milliards de dollars (24,6 milliards de dollars en 2008). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,3 milliards de dollars au 31 octobre 2009 (7,4 milliards de dollars en 2008).

GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, sans réévaluation ultérieure de leur juste valeur, à moins que les garanties soient admissibles comme dérivés, auquel cas elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec recours

Relativement à la vente de certains actifs, la Banque fait habituellement des déclarations sur les actifs sous-jacents à l'égard desquels elle peut avoir une obligation de rachat ou d'indemnisation de l'acheteur en cas de perte. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés. En général, la durée de ces obligations de rachat ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 16 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent

des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à verser éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2009, le notionnel total des options vendues était de 123 milliards de dollars (109 milliards de dollars en 2008).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnités dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnités pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être versés en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	12 999 \$	11 627 \$
Actifs vendus avec recours	870	507
Rehaussements de crédit et autres	312	254
Total	14 181 \$	12 388 \$

NOTE 33 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des

obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Canada	71 %	73 %	62 %	64 %	34 %	24 %
États-Unis	23	25	32	27	21	23
Royaume-Uni	1	1	2	1	12	14
Autres pays européens	–	–	2	4	26	34
Autres pays	1	1	2	4	7	5
Titres de créance classés comme prêts	4	–	–	–	–	–
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	263 074 \$	230 664 \$	75 044 \$	80 735 \$	48 542 \$	81 885 \$

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2009 : immobilier, 10 % (11 % en 2008).

² Au 31 octobre 2009, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 75 044 millions de dollars (80 735 millions de dollars en 2008), y compris des engagements de crédit totalisant 61 379 millions de dollars (68 370 millions de dollars en 2008), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2009 : institutions financières, 23 % (39 % en 2008), immobilier résidentiel, 9 % (6 % en 2008), pétrole et gaz, 10 % (8 % en 2008), gouvernement et secteur public, 7 % (2 % en 2008), énergie et services publics, 6 % (5 % en 2008), automobile, 5 % (3 % en 2008) et autres, 8 % (6 % en 2008).

⁴ Au 31 octobre 2009, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 48 542 millions de dollars (81 885 millions de dollars en 2008). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires) qui constituait 83 % du total (92 % en 2008). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 9 % du total (3 % en 2008). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Encaisse et montants à recevoir de banques	1 337 \$	1 543 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	19 103	15 429
Valeurs mobilières ¹		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	21 023	20 993
Autres titres de créance	9 331	15 281
Droits conservés	1 339	526
Disponibles à la vente ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	47 953	44 579
Autres titres de créance	34 973	27 241
Détenues jusqu'à leur échéance ²		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	9 024	6 622
Autres titres de créance	638	2 885
Valeurs mobilières prises en pension	32 948	42 425
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	65 613	57 563
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	93 867	79 217
Prêts sur cartes de crédit	7 853	7 115
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	74 971	75 729
Titres de créance classés comme prêts ²	10 824	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 946	11 040
Instruments financiers dérivés ³	84 000	123 601
Autres actifs	9 439	12 758
Total de l'actif	534 182	544 547
Instruments de crédit ⁴	75 044	80 735
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	112 354	109 986
Total du risque de crédit	721 580 \$	735 268 \$

¹ Excluent les titres de participation.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

³ Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Voir la note 8.

⁴ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Voir la note 32.

QUALITÉ DU CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie

du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout à notre portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Se reporter à la rubrique «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
2009								
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	91 \$	– \$	5 964 \$	– \$	1 266 \$	159 \$	3 \$	7 483 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	–	2 243	–	15 168	26	51	17 488
Cartes de crédit	–	–	–	–	820	–	23	843
Entreprises et gouvernements	415	735	–	1	1 620	33 508	856	37 135
Titres de créance classés comme prêts ¹	–	167	–	–	–	86	–	253
Total des prêts	506	902	8 207	1	18 874	33 779	933	63 202
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières prises en pension	–	2 164	–	–	–	–	–	2 164
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	7	–	7
Autres actifs²	1 902	1 708	–	2	–	–	–	3 612
Total de l'actif	2 408	4 774	8 207	3	18 874	33 786	933	68 985
Instruments de crédit hors bilan	5	1 626	–	–	295	8 929	–	10 855
Total	2 413 \$	6 400 \$	8 207 \$	3 \$	19 169 \$	42 715 \$	933 \$	79 840 \$

2008

Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	48 \$	– \$	3 539 \$	– \$	1 193 \$	36 \$	1 \$	4 817 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	19	–	2 510	–	13 632	4	20	16 185
Cartes de crédit	–	–	–	–	727	–	12	739
Entreprises et gouvernements	391	488	–	–	960	33 758	170	35 767
Total des prêts	458	488	6 049	–	16 512	33 798	203	57 508
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières prises en pension	4 801	958	–	–	–	–	–	5 759
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	6	–	6
Autres actifs²	43	1 201	–	–	–	–	–	1 244
Total de l'actif	5 302	2 647	6 049	–	16 512	33 837	203	64 550
Instruments de crédit hors bilan	28	107	11	–	294	8 474	–	8 914
Total	5 330 \$	2 754 \$	6 060 \$	– \$	16 806 \$	42 311 \$	203 \$	73 464 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque

(par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter au paragraphe sur le risque de crédit de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
2009					
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	38 681 \$	– \$	– \$	– \$	38 681 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	31 951	235	–	–	32 186
Entreprises et gouvernements	16 389	15 675	924	365	33 353
Titres de créance classés comme prêts ¹	9 057	683	733	199	10 672
Total des prêts	96 078	16 593	1 657	564	114 892
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	9 662	–	–	–	9 662
Valeurs mobilières prises en pension	27 094	3 690	–	–	30 784
Engagements de clients au titre d'acceptations	5 040	4 798	96	5	9 939
Autres actifs²	15 785	52	4	–	15 841
Total de l'actif	153 659	25 133	1 757	569	181 118
Instruments de crédit hors bilan	42 911	5 091	232	29	48 263
Total	196 570 \$	30 224 \$	1 989 \$	598 \$	229 381 \$

2008

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels	42 767 \$	1 937 \$	13 \$	5 \$	44 722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	22 939	320	–	–	23 259
Entreprises et gouvernements	13 790	14 850	745	229	29 614
Total des prêts	79 496	17 107	758	234	97 595
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	8 904	360	–	–	9 264
Valeurs mobilières prises en pension	32 487	4 179	–	–	36 666
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 106	4 738	190	–	11 034
Autres actifs²	13 138	186	–	25	13 349
Total de l'actif	140 131	26 570	948	259	167 908
Instruments de crédit hors bilan	50 153	8 683	151	27	59 014
Total	190 284 \$	35 253 \$	1 099 \$	286 \$	226 922 \$

¹ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts, comme décrit à la note 1a).

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
2009						
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	6 586 \$	7 434 \$	4 257 \$	1 106 \$	118 \$	19 501 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 976	20 443	14 442	3 626	196	44 683
Cartes de crédit	655	1 831	2 554	2 198	71	7 309
Entreprises et gouvernements	184	1 791	2 037	1 371	95	5 478
Total des prêts	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Total de l'actif	13 401	31 499	23 290	8 301	480	76 971
Instruments de crédit hors bilan	16 960	15 836	6 197	1 410	6	40 409
Total	30 361 \$	47 335 \$	29 487 \$	9 711 \$	486 \$	117 380 \$

2008

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels	4 202 \$	6 177 \$	2 703 \$	332 \$	50 \$	13 464 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	7 348	20 263	9 219	3 170	166	40 166
Cartes de crédit	637	1 797	2 303	1 855	56	6 648
Entreprises et gouvernements	137	1 586	2 096	1 364	86	5 269
Total des prêts	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Total de l'actif	12 324	29 823	16 321	6 721	358	65 547
Instruments de crédit hors bilan	19 796	15 762	5 902	1 586	6	43 052
Total	32 120 \$	45 585 \$	22 223 \$	8 307 \$	364 \$	108 599 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, y compris TD Ameritrade, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, regroupés sous la marque TD Bank, la banque américaine la plus pratique, et Services bancaires de gros.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada ainsi que les activités mondiales d'assurance de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers et aux petites entreprises. Le secteur Gestion de patrimoine procure des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend le placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services d'assurance, des services de gestion de patrimoine, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. En date du troisième trimestre de 2008, les activités liées aux assurances et aux cartes de crédit aux États-Unis ont été transférées au secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et les activités américaines de gestion de patrimoine, au secteur Gestion de patrimoine aux fins de la présentation de l'information de gestion, conformément au nouveau cadre de gestion nord-américain. Les données des périodes antérieures n'ont pas été reclassées puisque l'incidence n'était pas importante.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend les activités liées à l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur fournie. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéfices est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est calculé en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente

avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titrise les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les opérations comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux normes comptables appropriées, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 2, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont économiquement couverts, surtout par des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat dans la période courante. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des produits dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des bénéfices, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les Services bancaires de gros, et les gains et les pertes liés aux dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont présentés dans le secteur Siège social.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ^{1,2}	Services bancaires de gros	Siège social	Total
2009						
Revenu d'intérêts net	6 348 \$	270 \$	3 607 \$	2 488 \$	(1 387) \$	11 326 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 101	1 935	1 117	733	(352)	6 534
Provision pour pertes sur créances	1 155	–	948	164	213	2 480
Frais autres que d'intérêts	4 725	1 701	3 213	1 417	1 155	12 211
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 569	504	563	1 640	(3 107)	3 169
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 097	159	(70)	503	(1 448)	241
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	111	111
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	252	–	–	51	303
Bénéfice net (perte nette)	2 472 \$	597 \$	633 \$	1 137 \$	(1 719) \$	3 120 \$
Total de l'actif						
Bilan	183 236 \$	20 592 \$	153 820 \$	164 939 \$	34 632 \$	557 219 \$
Titrisé	57 659	–	–	4 057	(13 740)	47 976
2008						
Revenu d'intérêts net	5 790 \$	347 \$	2 144 \$	1 318 \$	(1 067) \$	8 532 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 036	1 981	853	(68)	335	6 137
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	766	–	226	106	(35)	1 063
Frais autres que d'intérêts	4 522	1 615	1 791	1 199	375	9 502
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 538	713	980	(55)	(1 072)	4 104
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 114	233	258	(120)	(948)	537
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	–	–	43	43
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	289	–	–	20	309
Bénéfice net (perte nette)	2 424 \$	769 \$	722 \$	65 \$	(147) \$	3 833 \$
Total de l'actif						
Bilan	172 389 \$	15 399 \$	126 996 \$	215 013 \$	33 417 \$	563 214 \$
Titrisé	42 817	–	–	3 022	(13 259)	32 580
2007						
Revenu d'intérêts net	5 401 \$	318 \$	1 365 \$	875 \$	(1 035) \$	6 924 \$
Autres revenus	2 848	1 995	583	1 619	312	7 357
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	608	–	120	48	(131)	645
Frais autres que d'intérêts	4 256	1 551	1 221	1 261	686	8 975
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 385	762	607	1 185	(1 278)	4 661
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	1 132	261	196	361	(1 097)	853
Participations sans contrôle dans les filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	–	91	–	4	95
Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices	–	261	–	–	23	284
Bénéfice net (perte nette)	2 253 \$	762 \$	320 \$	824 \$	(162) \$	3 997 \$
Total de l'actif						
Bilan	152 100 \$	14 900 \$	58 800 \$	177 200 \$	19 124 \$	422 124 \$
Titrisé	44 608	–	–	–	(16 292)	28 316

¹ Depuis le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2008, les résultats du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis comprennent ceux de Commerce. Pour plus de détails, voir la note 7.

² Comme expliqué à la note 1, à compter du deuxième trimestre terminé le 30 avril 2009, par suite de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines, TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, est consolidée suivant la même période de présentation que la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de

l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Total des revenus	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	Bénéfice net	Écarts d'acquisition	Total de l'actif
2009					
Canada	12 154 \$	2 938 \$	2 256 \$	1 529 \$	329 454 \$
États-Unis	3 906	(1 265)	(541)	13 432	177 593
Autres pays	1 800	1 496	1 405	54	50 172
Total	17 860 \$	3 169 \$	3 120 \$	15 015 \$	557 219 \$
2008					
Canada	10 770 \$	3 186 \$	2 486 \$	1 529 \$	352 418 \$
États-Unis	2 925	216	487	13 265	154 418
Autres pays	974	702	860	48	56 378
Total	14 669 \$	4 104 \$	3 833 \$	14 842 \$	563 214 \$
2007					
Canada	10 619 \$	2 992 \$	2 314 \$	1 529 \$	275 931 \$
États-Unis	2 370	648	710	6 340	79 951
Autres pays	1 292	1 021	973	49	66 242
Total	14 281 \$	4 661 \$	3 997 \$	7 918 \$	422 124 \$

NOTE 35 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui régissent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2009	2008
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	9 \$	11 \$
Prêts aux entreprises	175	110
Total	184 \$	121 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 24.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires à ses sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD Ameritrade

En vertu d'une convention d'actionnaires relativement au placement en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné quatre des onze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade et peut en désigner un douzième.

Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées à TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt du marché monétaire

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt du marché monétaire. La Banque a payé des frais s'élevant à 653,7 millions de dollars en 2009 (657,0 millions de dollars en 2008; 592,3 millions de dollars en 2007) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts au cours de la période, et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, et le reste est produit par un taux de rendement convenu.

Au 31 octobre 2009, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 39,8 millions de dollars (225,1 millions de dollars en 2008). Au 31 octobre 2009, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 73,8 millions de dollars (115,3 millions de dollars en 2008).

OPÉRATIONS AVEC SYMCCR

La Banque détient le tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur nord-américain de services d'impartition pour le secteur des services financiers, notamment des services de traitement de chèques et de paiements, de production de relevés et de gestion de documents. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 134,7 millions de dollars (164,0 millions de dollars en 2008; 128,7 millions de dollars en 2007) pour ces services. Au 31 octobre 2009, le montant à verser à Symcor était de 12,3 millions de dollars (38,4 millions de dollars en 2008).

NOTE 36 GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2009.